

PRÉFECTURE
DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEIL GÉNÉRAL
DE MAINE-ET-LOIRE

Mission Inter-Services de l'Eau

Département de Maine-et-Loire



Rivières

du Département
Qualité 2006

C O N S T A T S E T P E R S P E C T I V E S

Octobre 2007

PRÉAMBULE



Dans le souci de suivre la qualité des rivières du département, les différents acteurs du réseau départemental de surveillance des cours d'eau ont poursuivi en 2006 la réalisation des prélèvements afin de dresser ce bilan de la qualité des milieux.

Ce bilan intègre les résultats des contrôles effectués sur 29 rivières du département.

Le réseau de surveillance associe les partenaires suivants :

L'Agence de l'eau, le Conseil général, la Direction régionale de l'environnement, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, la Direction départementale de l'équipement de Loire Atlantique, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et la Fédération départementale des associations de pêche et de protection des milieux aquatiques.

Ce bilan confirme la situation observée les années antérieures, à savoir une qualité dégradée sur un nombre important de cours d'eau ne permettant pas de satisfaire aux objectifs de qualité définis par la Directive cadre sur l'eau.

Si la morphologie des cours d'eau constitue une cause fréquente de non-respect des objectifs, la mauvaise qualité de certains paramètres comme les matières organiques, les nitrates, le phosphore et les pesticides contribue également très souvent à ce déclassement.

Les conditions météorologiques de l'année 2006 marquées par une absence de précipitations et de fortes températures durant l'été et, au contraire, des pluies importantes en fin d'année ont eu pour effet de provoquer des étiages sévères avec pour conséquence des développements d'algues et, en fin d'année, de fortes teneurs en nitrates.

Des progrès importants ont toutefois été observés en 2006. Parmi les actions marquantes, l'approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Layon Aubance » en mars 2006, la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Saumur, le début des travaux de modernisation de la station d'épuration d'Angers Loire Métropole à la Baumette et l'approbation des périmètres de protection de la prise d'eau de Ribou à Cholet peuvent être cités.

Toutes ces actions que mène actuellement l'ensemble des acteurs du département s'inscrivent dans le vaste plan d'actions national sur l'eau illustré notamment au travers des réflexions menées pour la rédaction d'un nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux pour le bassin Loire Bretagne.

Parmi les perspectives à court terme dans le département figurent notamment quelques actions essentielles telles que :

- la poursuite de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau ;
- la mise en œuvre d'actions de reconquête de la qualité des ressources à l'échelle des bassins versants ;
- les réflexions menées sur le devenir de la prise d'eau de Segré dans l'Oudon ;
- la prise en compte de mesures de protection vis à vis des phytosanitaires et notamment en application de l'arrêté du 12 septembre 2006 sur les zones de non traitement ;
- l'adoption d'un plan d'actions sur le phosphore ;
- la poursuite de la mise en œuvre des schémas d'assainissement et d'eau potable.

Afin de mener toutes ces actions dans un souci de concertation et d'échanges, il a été décidé de réunir l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une conférence de l'eau qui s'est tenue début 2007. Il est prévu de poursuivre régulièrement ces échanges sur des thèmes précis en vue de définir les efforts à fournir pour tendre vers le bon état écologique des milieux.

Le Président du Conseil Général

Christophe BÉCHU

Le Préfet

Jean-Claude VACHER

Présentation du document

- ✓ Commentaires généraux
- ✓ Carte de présentation du réseau de surveillance – année 2006
- ✓ Cartes de qualité par altérations :
 - Les matières organiques et oxydables
 - Les matières phosphorées
 - Les nitrates
 - Les matières azotées
 - Le phytoplancton
 - Les invertébrés (IBGN)
 - Les diatomées (IBD)
 - Le peuplement piscicole (IPR)
- ✓ Fiches classées par ordre alphabétique du nom de la rivière
- ✓ Explication du SEQ-Eau, de l'IBGN, de l'IBD et de l'IPR
- ✓ La Directive Cadre sur l'Eau et la gestion des étiages en Maine et Loire
- ✓ Glossaire
- ✓ Liste des abréviations
- ✓ Coordonnées des acteurs du réseau

Photo de la 1^{ère} page :

« La Moine au Chemin des Pêcheurs sur la commune de La Renaudière » - Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Alimentation en eau potable

L'année 2006 a été marquée par différentes évolutions favorables dans le domaine de la protection des ressources en eau. En particulier, 3 prises d'eau en rivière et en barrage (Seiches – le Loir, Morannes – la Sarthe et Cholet – Ribou) ont bénéficié de périmètres de protection approuvés par une déclaration d'utilité publique en 2006.

Un 4^{ème} arrêté a été pris par ailleurs concernant la Fosse de Sorges aux Ponts de Cé destinée à servir de réserve pour l'agglomération angevine en cas de pollution accidentelle en Loire.

Deux démarches essentielles ont également connu des avancées, à savoir la mise en œuvre de plans de gestion c'est à dire un plan d'actions à l'échelle de l'ensemble d'un bassin amont d'une prise d'eau potable. Si celui de Cholet a été validé en 2006 par une mise en œuvre effective, celui sur l'Oudon pour la prise d'eau de Segré a, à l'inverse, débouché sur un sursis à statuer de sorte que des interrogations sont posées quant à l'avenir de cette prise d'eau.

Enfin, des projets de modernisation des usines d'eau de Morannes et Chateaufort sur Sarthe ont été engagés en 2006.

Ces différentes actions s'inscrivent dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable approuvé fin 2005 par le département.

Assainissement

L'année 2006 a été marquée par des avancées significatives en matière d'assainissement. De nombreux projets ont fait l'objet d'une autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau en adéquation avec le schéma départemental sur l'assainissement adopté par le département.

Des travaux ont ainsi pu être engagés sur les stations d'épuration. Deux projets très importants méritent une attention particulière. Il s'agit de la mise en service de la station d'épuration de la communauté d'agglomération de Saumur d'une capacité de 62 000 équivalents-habitants et le démarrage des travaux de modernisation de la station d'épuration d'Angers Loire Métropole d'une capacité de 285 000 équivalents-habitants.

La mise en application de la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines se poursuit par conséquent en Maine et Loire. Des marges de progrès importantes subsistent néanmoins puisque si toutes les stations d'épuration du département sont en conformité avec l'échéance du 31 décembre 2000, il subsiste 17 stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents-habitants qui ne sont pas en conformité avec l'échéance du 31 décembre 2005. Un plan d'actions pour remédier à cette situation a été mis en œuvre.

Dans le domaine de la gestion des boues de stations d'épuration, déchets issus de l'épuration des effluents, près de 90% de la production des boues est épandu sur des terres agricoles avec un plan d'épandage validé.

Bilan de l'été 2006

La pluviométrie de l'hiver 2005-2006 et du printemps 2006 est restée globalement déficitaire par rapport à la moyenne, ce qui a amené le préfet de Maine et Loire à réunir le comité sécheresse à deux reprises, en janvier et en mars.

L'absence de précipitations et les fortes températures enregistrées dès la fin mai et jusqu'à début août ont contribué à accélérer les phénomènes d'étiage et de sécheresse tôt en saison. La pluviométrie enregistrée du 1er juin à la fin juillet était de quelques millimètres, ce qui n'avait pas été observé à un tel niveau depuis 1946. Les températures sur la même période furent comparables à celles de 1976 ou de 2003.

Les premières mesures de vigilance ont été prises dès le 7 juin 2006. Au 23 juin, la situation était jugée préoccupante, comme dans 10 autres départements au niveau national.

En fin d'été, la situation était globalement comparable à celle de l'année 2005 à la même période. Toutefois, les plus petits cours d'eau ont connu une situation d'étiage plus sévère que 2005 compte tenu de l'effet cumulatif de la sécheresse depuis plus de deux années. Les mortalités piscicoles ont été constatées comme en 2005 sur les cours d'eau les plus fragiles (exemple : l'Aubance).

La situation en début d'automne était toutefois beaucoup plus satisfaisante qu'en 2005, avec une levée des mesures le 17 octobre 2006. En effet, le mois de septembre 2006, avec 136,2 mm recueillis au total à Beaucouzé s'est situé au troisième rang des plus pluvieux depuis 1946, après 164,4 mm en septembre 1999 et 138 mm en septembre 1952. Le total des précipitations de septembre 2006 était de 159 mm à Cholet et de 160 mm à Martigné Briand. Il n'était que de 77 mm à Lasse.

Réseau de suivi piézométrique des eaux souterraines

Afin d'acquérir une connaissance globale de la ressource en eau pour permettre la mise en œuvre et l'évaluation d'une politique de gestion durable et équilibrée des eaux souterraines, la MISE de Maine et Loire dispose d'un réseau piézométrique. En 2006, le réseau de suivi piézométrique se compose de 14 ouvrages dont 8 sont entrés en service le 24 janvier 2006. Les 6 autres ont été remis en service en 2004 par le BRGM après une première période de suivi entre 1992 et 1999 par le Conseil Général. Chaque ouvrage enregistre 2 mesures par jour. Les données piézométriques issues de ce réseau sont publiques et librement consultables sur le site ADES (Accès aux Données des Eaux Souterraines) à l'adresse suivante : <http://www.ades.eaufrance.fr/> .

Actualités réglementaires

Les décrets du 17 juillet 2006 ont modifié les procédures d'instruction et la nomenclature « eau » initialement établies par les décrets du 29 mars 1993. D'une part, les nouvelles procédures permettent au préfet de s'opposer, dans certains cas, à une déclaration. Les modalités d'application de ces dispositions fixent à 2 mois le délai pendant lequel le préfet peut s'opposer à une déclaration et prévoient les conditions dans lesquelles ce délai peut être prorogé. Dans cette optique, la MISE 49 a défini sa politique d'opposition à déclaration, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2006, devant le CODERST du 21 septembre 2006. D'autre part, la nouvelle nomenclature a été simplifiée afin d'en améliorer sa lisibilité.

La France a été condamnée le 23 septembre 2004 par la Cour de Justice des Communautés Européennes pour non respect des dispositions de la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (ERU) au motif notamment d'une insuffisance de désignation des zones sensibles à l'eutrophisation. Suite à cette condamnation, une révision des zones sensibles a été engagée et arrêtée par le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne le 9 janvier 2006 (publié le 22 février 2006 au journal officiel). Cet arrêté étend les zones sensibles existantes (la Vilaine, la Loire en amont de sa confluence avec l'Indre, le Cher, l'Indre et la Rance) à l'ensemble des masses d'eau de surface continentales et littorales du bassin Loire-Bretagne, à l'exception des masses d'eau littorales situées au sud de l'estuaire de la Loire. Les paramètres de pollution concernés par cette nouvelle délimitation et nécessitant un traitement plus poussé sont l'azote et le phosphore.

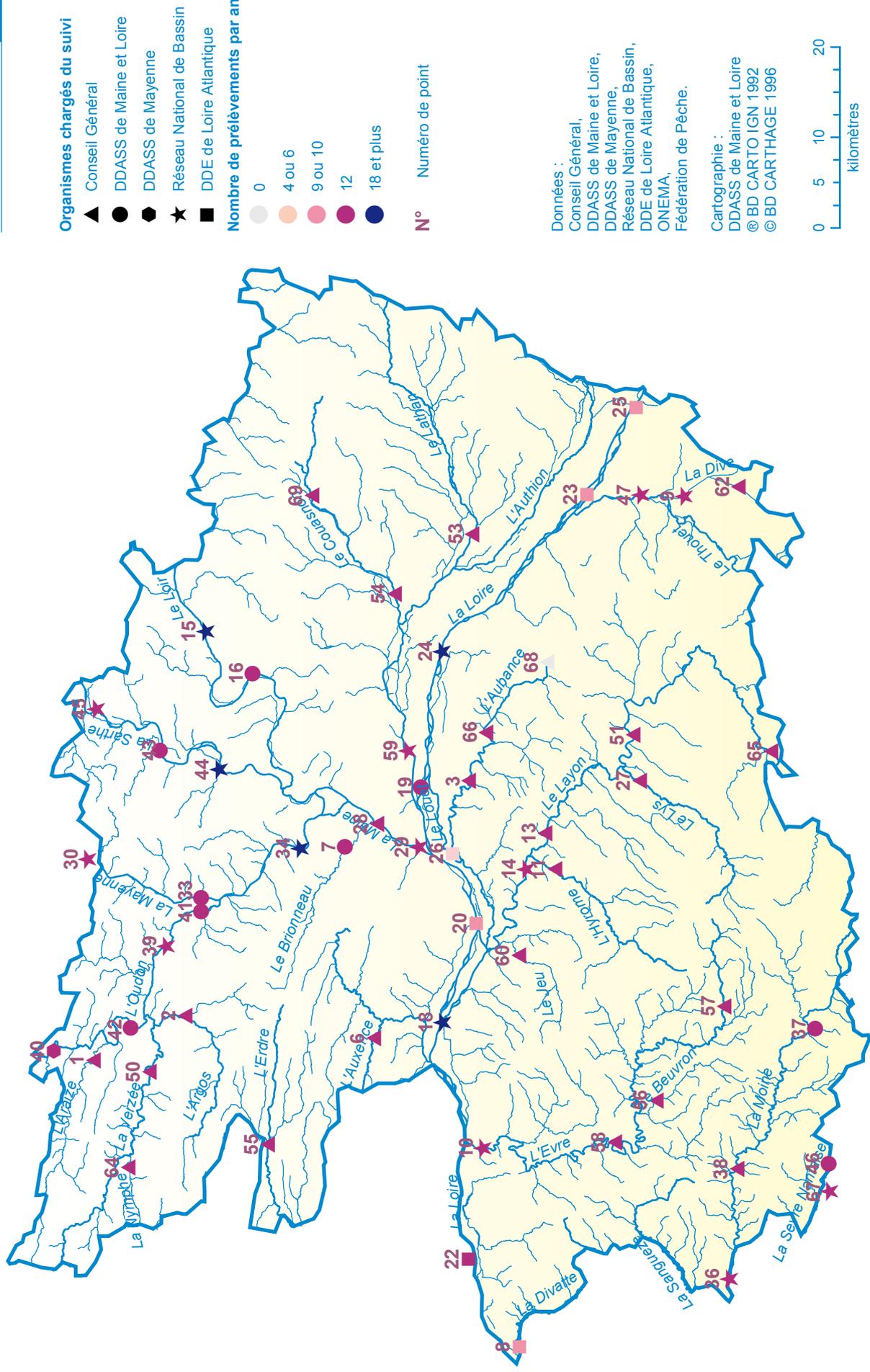
Sur le plan de la gestion quantitative de la ressource en eau, le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003 met à jour la liste des bassins et sous-bassins hydrographiques classés en Zone de Répartition des Eaux (décret initial n°94-354 du 29 avril 1994 classant le bassin versant de l'Oudon et du Thouet en ZRE). Ce décret complète le classement existant en Maine et Loire par l'inscription en ZRE de la nappe d'eau souterraine du Cénomaniens pour ses parties libres et captives alimentant la région Centre. Ce décret trouve son application réglementaire dans l'arrêté préfectoral n°2006-52 du 24 janvier 2006 qui fixe la liste des communes de Maine et Loire incluses dans une zone de répartition des eaux (Oudon, Thouet, Cénomaniens). Dans ces zones, les nouveaux prélèvements ne sont plus autorisés, sauf pour motif d'intérêt général, tant qu'un équilibre n'a pas été durablement restauré entre les ressources et les besoins en eau.

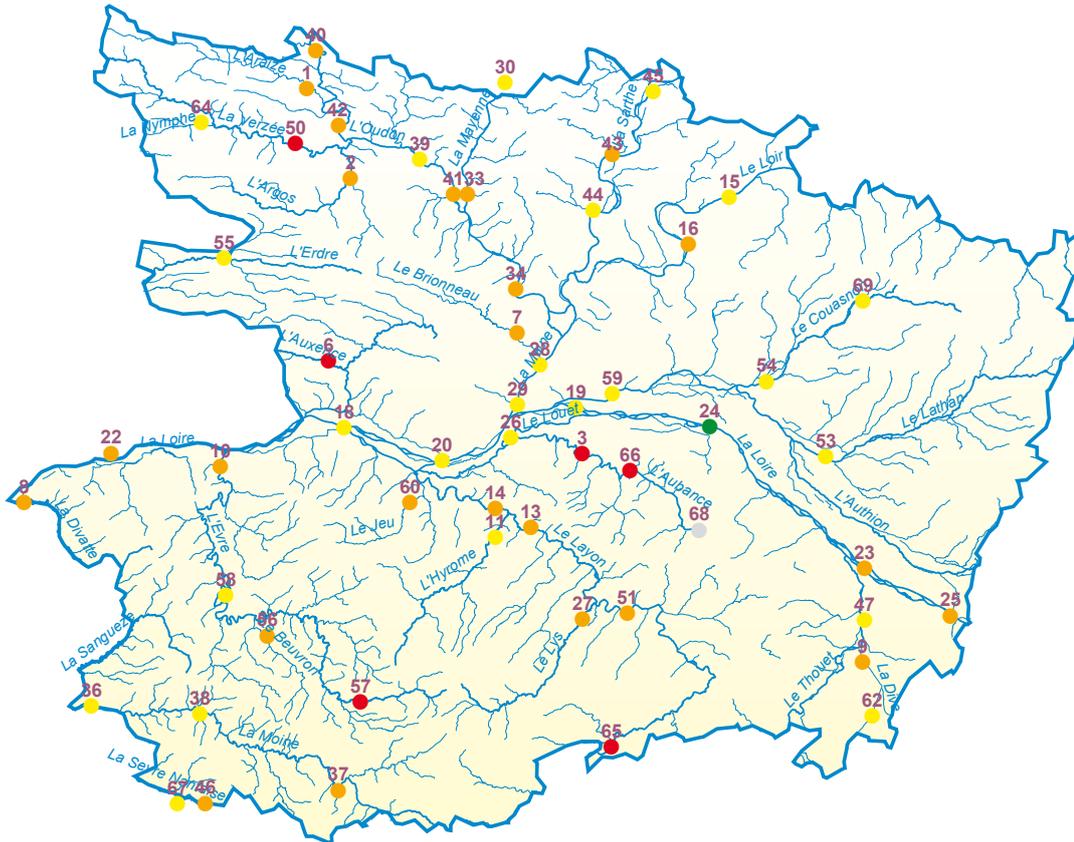
Bilan de l'action du Service départemental de police de l'eau

En 2006, 456 déclarations et autorisations ont été délivrées dans le département, principalement pour la création de plans d'eau et de forages, les prélèvements en rivières, les rejets d'eaux pluviales ainsi que le traitement des eaux usées domestiques et l'épandage des boues de stations d'épuration. La procédure est simplifiée pour les usagers par la mise en place d'un guichet unique, où tous les dossiers « loi sur l'eau » sont enregistrés puis ventilés.

Le contrôle des infractions à la loi sur l'eau représente également une part importante du travail du service qui reçoit, pour cette activité, le soutien du Conseil supérieur de la pêche et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage : 331 contrôles ont été réalisés en 2006 à la suite desquels 66 procédures administratives ou judiciaires ont été engagées dont 27 avertissements. Des contrôles inter services ont également eu lieu lors d'actions coordonnées : application des servitudes dans les périmètres de protection des captages d'eau potable et rejets viticoles.

Coordonnées : Service Départemental de Police de l'Eau
DDAF de Maine-et-Loire, 15 bis rue Dupetit-Thouars, 49047 ANGERS cedex 01
Tél. : 02 41 79 67 80
sdpe.ddaf49@agriculture.gouv.fr





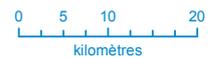
Classes de qualité

- Très bonne
- Bonne
- Passable
- Mauvaise
- Très mauvaise
- Non qualifiée

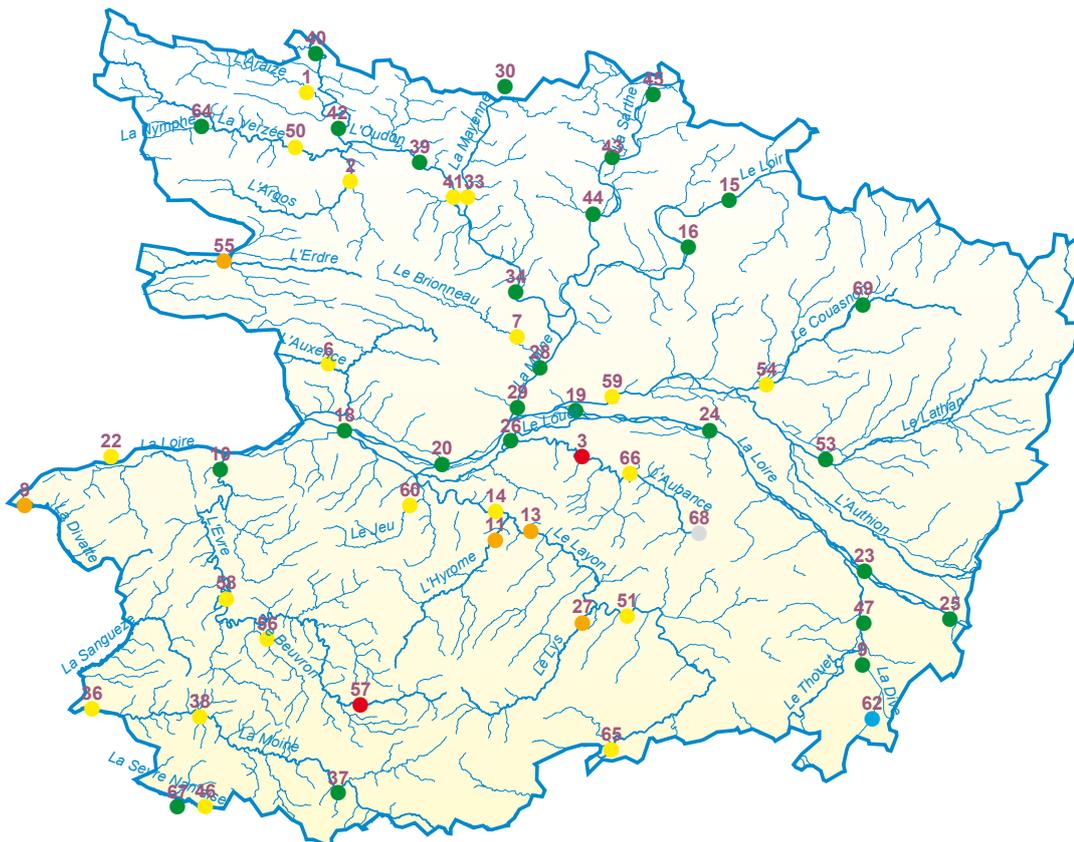
N° Numéro de point

Données :
 Conseil Général,
 DDASS de Maine et Loire,
 DDASS de Mayenne,
 Réseau National de Bassin,
 DDE de Loire Atlantique,
 ONEMA,
 Fédération de Pêche.

Cartographie :
 DDASS de Maine et Loire
 © BD CARTO IGN 1992
 © BD CARTHAGE 1996



Octobre 2007



Classes de qualité

- Très bonne
- Bonne
- Passable
- Mauvaise
- Très mauvaise
- Non qualifiée

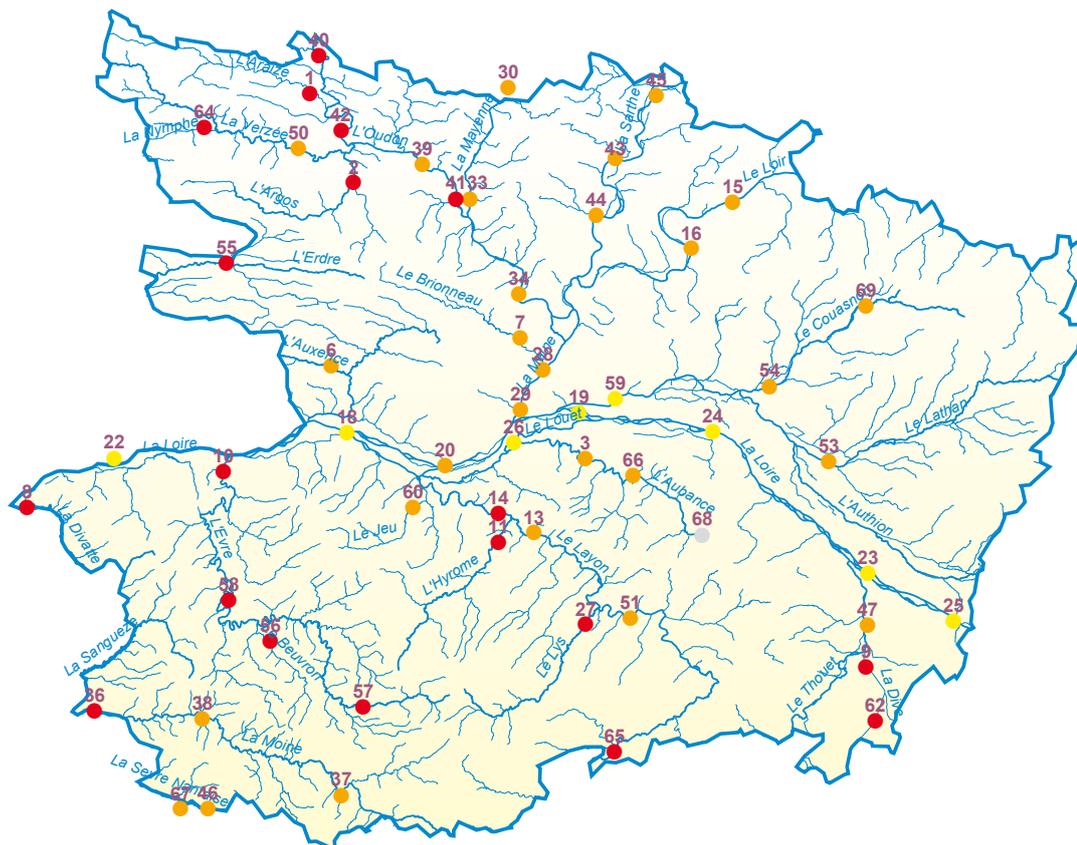
N° Numéro de point

Données :
 Conseil Général,
 DDASS de Maine et Loire,
 DDASS de Mayenne,
 Réseau National de Bassin,
 DDE de Loire Atlantique,
 ONEMA,
 Fédération de Pêche.

Cartographie :
 DDASS de Maine et Loire
 © BD CARTO IGN 1992
 © BD CARTHAGE 1996



Octobre 2007



- Classes de qualité
- Très bonne
 - Bonne
 - Passable
 - Mauvaise
 - Très mauvaise
 - Non qualifiée

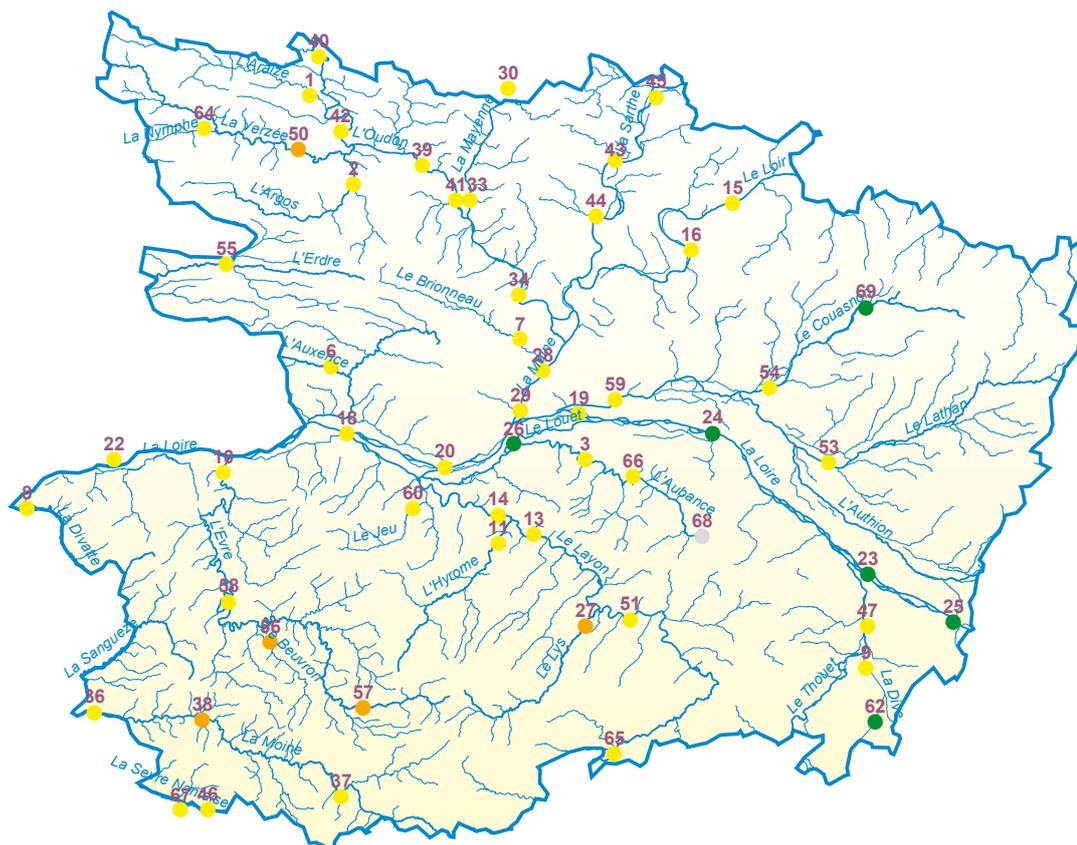
N° Numéro de point

Données :
 Conseil Général,
 DDASS de Maine et Loire,
 DDASS de Mayenne,
 Réseau National de Bassin,
 DDE de Loire Atlantique,
 ONEMA,
 Fédération de Pêche.

Cartographie :
 DDASS de Maine et Loire
 © BD CARTO IGN 1992
 © BD CARTHAGE 1996



Octobre 2007



- Classes de qualité
- Très bonne
 - Bonne
 - Passable
 - Mauvaise
 - Très mauvaise
 - Non qualifiée

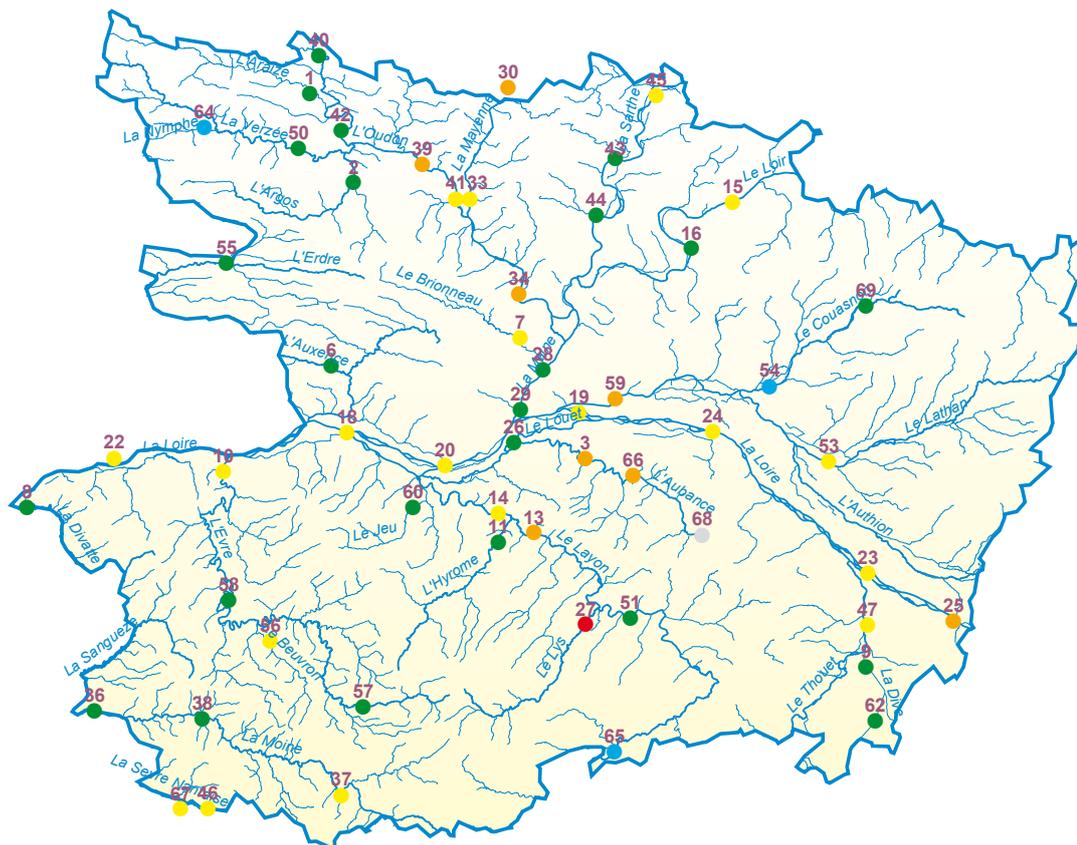
N° Numéro de point

Données :
 Conseil Général,
 DDASS de Maine et Loire,
 DDASS de Mayenne,
 Réseau National de Bassin,
 DDE de Loire Atlantique,
 ONEMA,
 Fédération de Pêche.

Cartographie :
 DDASS de Maine et Loire
 © BD CARTO IGN 1992
 © BD CARTHAGE 1996



Octobre 2007



- Classes de qualité
- Très bonne
 - Bonne
 - Passable
 - Mauvaise
 - Très mauvaise
 - Non qualifiée

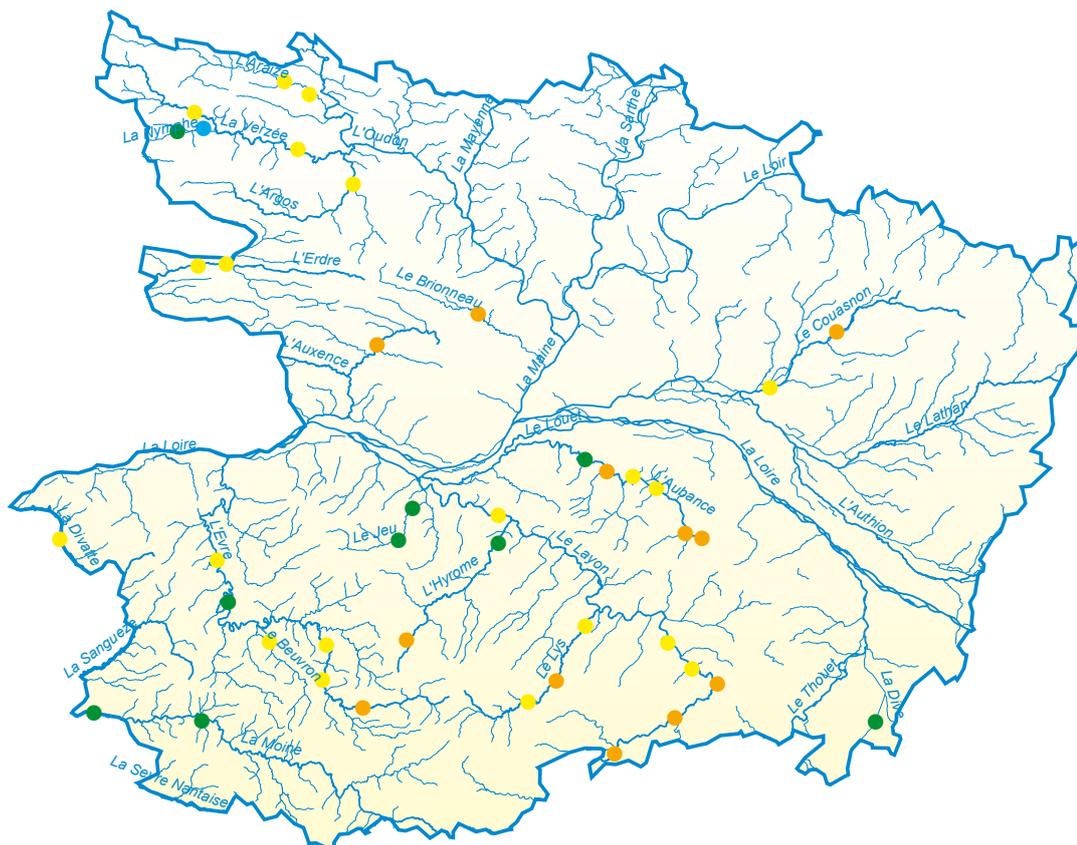
N° Numéro de point

Données :
Conseil Général,
DDASS de Maine et Loire,
DDASS de Mayenne,
Réseau National de Bassin,
DDE de Loire Atlantique,
ONEMA,
Fédération de Pêche.

Cartographie :
DDASS de Maine et Loire
© BD CARTO IGN 1992
© BD CARTHAGE 1996



Octobre 2007



- Classes de qualité
- Très bonne
 - Bonne
 - Passable
 - Mauvaise
 - Très mauvaise

Données :
Conseil Général,
DDASS de Maine et Loire,
DDASS de Mayenne,
Réseau National de Bassin,
DDE de Loire Atlantique,
ONEMA,
Fédération de Pêche.

Cartographie :
DDASS de Maine et Loire
© BD CARTO IGN 1992
© BD CARTHAGE 1996



Octobre 2007

Les fiches de qualité

<i>Nom du cours d'eau :</i>	<i>Bassin versant :</i>
Araize	Oudon
Argos	Oudon
Aubance	Aubance
Authion	Authion
Auxence - Romme	Auxence - Romme
Beuvron	Èvre
Brionneau	Maine
Couasnon	Authion
Divatte	Divatte
Dive	Thouet
Erdre	Erdre
Èvre	Èvre
Hyrôme	Layon
Jeu	Layon
Lathan	Authion
Layon	Layon
Loir	Loir
Loire et Louet	Loire
Lys	Layon
Maine	Maine
Mayenne	Mayenne
Moine	Sèvre Nantaise
Nymphé	Oudon
Oudon	Oudon
Sarthe	Sarthe
Sèvre Nantaise	Sèvre Nantaise
Thouet	Thouet
Verzée	Oudon

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 31,5 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 90 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 1,8 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« le Pont de Montreuil » à Chatelais (CG 49) – Station n° 131445

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Chatelais [1]	Mauvaise (20)	Passable (40)	Très Mauvaise (11)	Passable (57)	Bonne (77)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Chatelais [1]	Passable (9/20)		
Bouillé Ménard	Passable (10/20)		Mauvaise (35,2)

✓ **Débit** : Absence de station limnigraphique.

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges très uniformisés.

Cours d'eau tronçonné par 36 clapets.

Végétation de bordure insuffisante.

Rupture d'écoulement en période d'étiage.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Abreuvement.

Très faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole, Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) concernant le bassin versant de l'Oudon ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté préfectoral de gestion des vannages (3 décembre 2003).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003. Les objectifs adoptés sur ce sous-bassin induisent :

- Un gain de 25 l/s en débit d'étiage
- Une amélioration significative de la qualité de l'eau (notamment pour les matières organiques et oxydables et les pesticides)

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Araize et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Oudon	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie du cours d'eau (barrages + chenalisation) et nitrates	Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Signature avec la région des Pays de la Loire du Contrat Régional de Bassin Versant pour le bassin de l'Oudon le 12 décembre 2006.

Actions engagées dans le cadre du Contrat pour la Restauration et l'Entretien (CRE) de l'Oudon (2007-2012).

Débit minimum observé sur l'Araize à Chatelais d'août à octobre 2006 : 0 l/s (rupture d'écoulement).

Gestion de l'étiage 2006 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de l'Oudon :

	Seuil en m ³ /s à Segré	Nombre de jours en 2006
Vigilance	1	7
Restrictions	0,600	21
Interdiction	0,300	112

✓ Perspectives et priorités :

Projet d'abaissement des ¾ des barrages et mise en place d'un protocole de suivi.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 22,5 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 163 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 1,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Basse Rivière » à Ste Gemmes d'Andigné (CG 49) – station n° 131550

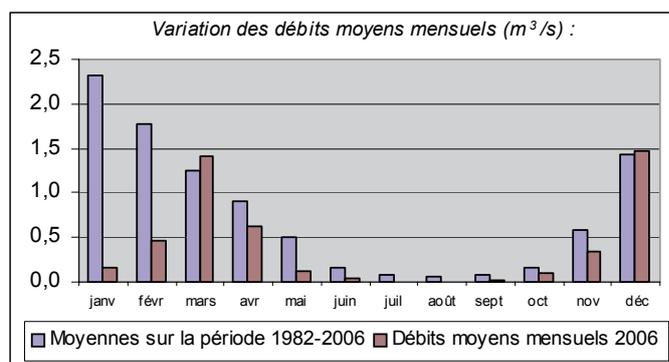
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Ste Gemmes d'Andigné [2]	Mauvaise (39)	Passable (48)	Très Mauvaise (11)	Passable (58)	Bonne (64)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Ste Gemmes d'Andigné [2]	Passable (9/20)		
Marans			Mauvaise (31,4)

✓ **Débit :** à Ste Gemmes d'Andigné

Module interannuel	0,775 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,006 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	1,480 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,398 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges très uniformisés.

Cours d'eau tronçonné par 22 clapets.

Végétation de bordure absente sur la partie amont du cours.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole et Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) concernant le bassin versant de l'Oudon ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduelles (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté préfectoral de gestion des vannages (3 décembre 2003).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003. Les objectifs adoptés sur le sous-bassin Verzée-Argos induisent :

- Un gain de 75 l/s en débit d'étiage
- Une amélioration significative de la qualité de l'eau (notamment pour les matières organiques et oxydables, l'azote, le phosphore et les pesticides)

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Argos et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Oudon	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et morphologie du cours d'eau (chenalisation)	Nitrates, Pesticides et Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Signature avec la région des Pays de la Loire du Contrat Régional de Bassin Versant pour le bassin de l'Oudon le 12 décembre 2006.

Etude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Loiré validée (récépissé de déclaration du 27 septembre 2006).

Débit minimum mesuré à Ste Gemmes d'Andigné d'août à octobre 2006 : 1 l/s.

Gestion de l'étiage 2006 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de l'Oudon :

	Seuil en m ³ /s à Segré	Nombre de jours en 2006
Vigilance	1	7
Restrictions	0,600	21
Interdiction	0,300	112

✓ Perspectives et priorités :

Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de Loiré.

Projet de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Marans (études en cours).

Projet de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Chazé sur Argos (études en cours).

Réalisation des sites de sur-stockages du bassin versant de l'Argos.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 35 km (la totalité en Maine et Loire)
 Superficie du bassin versant : 205 km² (la totalité en Maine et Loire)
 Pente moyenne : 1,34 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

1. « L'Etang » à Saint Saturnin (CG 49) – Station n° 133800
2. « Charruau » à Soulaines sur Aubance (CG 49) – Station n° 133050

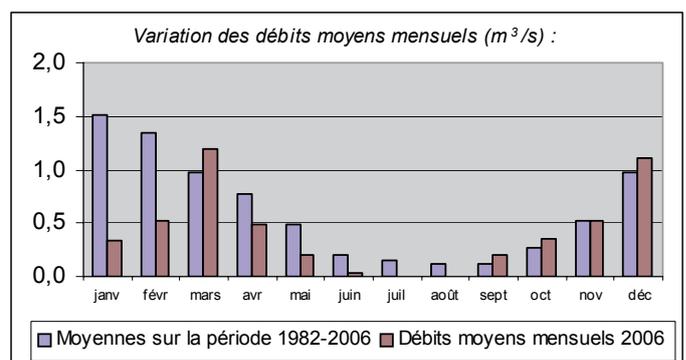
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Saint Saturnin [66]	1 : Très Mauvaise (8)	1 : Passable (48)	1 : Mauvaise (22)	1 : Passable (56)	1 : Mauvaise (38)	1 : Pas de mesure
Soulaines sur Aubance [3]	2 : Très Mauvaise (8)	2 : Passable (45)	2 : Mauvaise (39)	2 : Très Mauvaise (2)	2 : Mauvaise (35)	2 : Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Louerre [68]	Mauvaise (7/20)		
Grézillé	Mauvaise (6/20)		Très Mauvaise (49,7)
Charcé St Ellier	Passable (11/20)		Passable (24,0)
Saint Saturnin [66]	Passable (9/20)		Mauvaise (29,0)
Brissac Quincé	Mauvaise (8/20)		
Vauchrézien	Mauvaise (6/20)		Mauvaise (28,2)
Soulaines sur Aubance [3]	Bonne (13/20)		
Murs Éigné			Mauvaise (25,9)

✓ **Débit :** à Soulaines sur Aubance

Module interannuel	0,623 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,004 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	1,200 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,414 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Cours d'eau très uniformisé, tronçonné par 42 barrages dont 20 sont effacés.
 Les quatre derniers biefs sont sous influence des inondations de la Loire.
 Insuffisance de la végétation des berges sur la majeure partie du cours d'eau.
 Développement important de la Jussie sur les deux derniers kilomètres avant la confluence avec le Louet.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pêche de loisirs importante

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.
Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Layon et de l'Aubance approuvé par arrêté préfectoral du 24 mars 2006.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Aubance et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec le Louet	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants, Morphologie, Hydrologie et Pesticides	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance le 24 mars 2006.

Débit minimum mesuré à St Saturnin en août et septembre 2006 : 0 l/s (rupture d'écoulement).

Débit minimum mesuré à Soulaines de juillet à septembre 2006: 1 l/s.

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>	Seuil en m ³ /s à Saint Melaine	Nombre de jours en 2006
Vigilance	0,120	28
Restrictions	0,060	7
Interdiction	0,035	105

Une mortalité piscicole due à un rejet d'effluent viticole a été observée dans l'Aubance le 19 août 2006 à Charcé St Ellier sur Aubance.

✓ Perspectives et priorités :

Signature d'un contrat régional de bassin versant Layon-Aubance-Hyrôme avec le Conseil Régional des Pays de la Loire (début 2007).

Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 85 km dont 61 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 1500 km² dont 1150 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 0,18 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :
 « pont de Sorges - D 952 » aux Ponts de Cé (AELB - MEDAD) - station R.N.B. n° 104500

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Les Ponts de Cé [59]	Passable (45)	Passable (52)	Passable (45)	Passable (59)	Mauvaise (38)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Les Ponts de Cé [59]		Passable (8,8)	
St Clément des Levées			Mauvaise (33,3)

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

✓ **Commentaire général :**

Rivière canalisée et tronçonnée par 8 barrages. Gestion hydraulique artificielle.
 Rivière fortement dépendante des niveaux de la Loire et aux débits régulés (alimentation par la Loire à un débit de 1 m³/s). Réalimentation par la prise d'eau de St Patrice et par le Lathan (Rillé).
 Prolifération chronique de lentilles d'eau sur l'ensemble du cours.
 Absence de végétation sur les rives.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Forte pression de l'irrigation.
 Pêche de loisirs importante.

✓ **Mesures réglementaires :**

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val d'Authion (arrêté préfectoral D3-2000 n°915 du 29 novembre 2000).

Arrêté D3-2004 n° 597 du 5 août 2004 de prise d'eau en Loire et dans l'Authion (irrigation dans le bassin de l'Authion à partir de la Loire).

Arrêtés inter-préfectoraux (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) du 26 novembre 2004 et du 5 septembre 2005 fixant respectivement le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Authion et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Zone de répartition des eaux de la nappe du Cénomaniens (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006) pour une partie du bassin versant.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Objectifs au point nodal du SDAGE pour la rivière Authion (l'Authion au pont de Sorges, D952 aux Ponts de Cé) :

Objectifs de qualité		
NKJ (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	DCO (mg/l)
3	120 (active)	40

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Authion et ses affluents depuis Brain sur Allonnes jusqu'à la confluence avec le Lathan	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie (chenalisation, cloisonnement), Hydrologie	Pesticides
L'Authion depuis la confluence du Lathan jusqu'à sa confluence avec la Loire	masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires	Pesticides et Hydrologie	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Recrutement d'un animateur de la CLE du SAGE Authion (prise de poste en mai 2006) et début de la phase d'élaboration du SAGE (état des lieux – diagnostic).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la nouvelle station d'épuration de La Ménitry (arrêté préfectoral du 19 septembre 2006)

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>	Seuil en m ³ /s à Montjean (Loire)	Nombre de jours en 2006
Vigilance	150	49
Restrictions	127	7
Interdiction	100	0

✓ Perspectives et priorités :

Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Ménitry.

Projet de réalisation (études en cours) d'une nouvelle station d'épuration à Beaufort en Vallée pour les eaux usées domestiques (séparation des eaux usées domestiques et des eaux usées industrielles).

Travaux de curage de l'Authion et du Bas Lathan dans le cadre d'un dossier global d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 23 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 217,6 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 2,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Pont » à Champtocé (CG 49) – Station n° 134750

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Champtocé [6]	Très Mauvaise (6)	Passable (52)	Mauvaise (20)	Passable (55)	Bonne (74)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Bécon les Granits	Mauvaise (7/20)		Passable (22,0)

✓ **Débit** : Absence de station limnigraphique

✓ **Commentaire général :**

Rivière circulant dans un environnement encaissé et forestier.

Lit et berges uniformes sur la partie amont du cours (jusqu'à Bécon les Granits) ; cours plus naturel en aval.

Cours d'eau sous l'influence de la Loire à partir de Champtocé (boire de Champtocé).

La qualité « matières organiques et oxydables » reste très mauvaise en 2006.

Déficit important en oxygène en été.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pêche de loisirs sur la partie aval (boire de Champtocé).

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Romme (l'Auxence) et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Loire	Respect		

✓ Évènements significatifs de l'année :

Mise en service de la nouvelle station d'épuration de Bécon les Granits (2500 équivalents habitants) en juin 2006.

Mise en service de la station d'épuration de St Germain des Prés.

Débit minimum mesuré à Champtocé en août et septembre 2006 : 21 l/s.

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>		Nombre de jours en 2006
Vigilance	Observations visuelles des étiages à Bécon les Granits	21
Restrictions		119
Interdiction		0

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 18 km (la totalité en Maine et Loire)
 Superficie du bassin versant : 55,2 km² (la totalité en Maine et Loire)
 Pente moyenne : 3,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :
 « Tuvache » à **Andrezé (CG 49) – Station n° 134890**

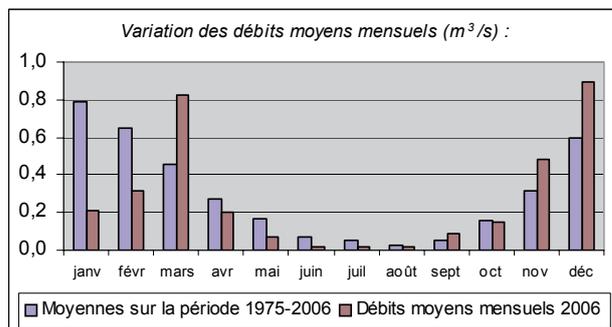
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Andrezé [56]	Mauvaise (28)	Mauvaise (38)	Très Mauvaise (10)	Passable (42)	Passable (59)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Andrezé [56]	Passable (9/20)		Bonne (14,5)
Beaupréau			Passable (16,2)

✓ **Débit :** à Andrezé

Module interannuel	0,301 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,017 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	0,891 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,274 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Caractéristiques morphodynamiques intéressantes.
 Le cours d'eau se situe dans une zone d'élevage intensif.
 Zone à forte pression azotée d'origine agricole (élevages).
 Présomption de rejet direct du réseau communal d'Andrezé.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Très faible pression de pêche

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) ; programme reconduit le 5 février 2004.

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduelles (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Beuvron et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Èvre	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie (cloisonnement), Hydrologie	Macropolluants

✓ Évènements significatifs de l'année :

Débit minimum mesuré à Andrezé de juillet à septembre 2006 : 14 l/s.

Gestion de l'étiage 2006 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de l'Èvre.

	Seuil en m ³ /s à La Chapelle St Florent	Nombre de jours en 2006
Vigilance	0,450	7
Restrictions	0,250	35
Interdiction	0,090	77

✓ Perspectives et priorités :

Montage d'un Contrat Restauration Entretien (CRE) avec le syndicat de l'Èvre.

Amélioration du système de collecte des eaux usées de la commune d'Andrezé.

Construction d'une nouvelle station d'épuration à St Léger sous Cholet.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 27,5 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 116 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 1,5 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« l'Épine » à Avrillé (DDASS 49)

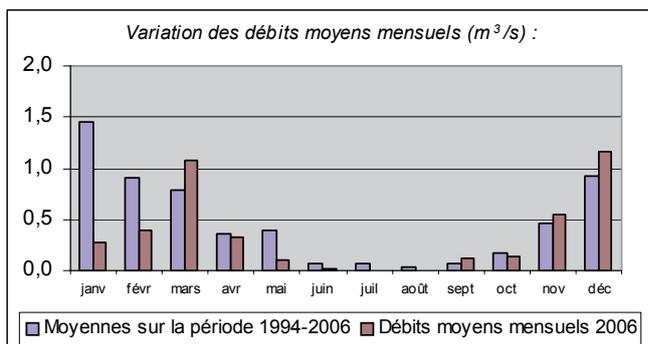
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Avrillé [7]	Mauvaise (24)	Passable (43)	Mauvaise (21)	Passable (40)	Passable (51)	<i>Pas de mesure</i>

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
St Clément de la Place			Très Mauvaise (37,7)
La Meignanne	Mauvaise (5/20)		Passable (20,1)

✓ **Débit :** à Avrillé

Module interannuel	0,474 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,006 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	1,170 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,348 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges uniformisés sur la majeure partie du cours dont le tiers aval est tronçonné par des clapets.

Envasement important de l'étang St Nicolas (élargissement du cours d'eau avant son passage dans le parc de Balzac).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Loisirs à l'étang St Nicolas à Angers.

Faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Brionneau et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Maine	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie (cloisonnement), Hydrologie	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Construction et mise en service de la nouvelle station d'épuration de Saint Lambert la Potherie.

Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la création du parc d'activités communautaire Angers - St Léger des Bois (arrêté préfectoral du 9 octobre 2006).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour l'aménagement de la queue de l'étang Saint Nicolas sur la commune d'Avrillé par Angers Loire Métropole (arrêté préfectoral du 18 septembre 2006).

Contournement autoroutier nord Angers : travaux de maîtrise des eaux pluviales et des risques de pollutions accidentelles (poursuite des travaux débutés en 2005).

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>		Nombre de jours en 2006
Vigilance	Observations visuelles des étiages à Saint Clément de la Place	7
Restrictions		21
Interdiction		112

✓ Perspectives et priorités :

Réalisation des travaux pour l'aménagement de la queue de l'étang Saint Nicolas sur la commune d'Avrillé par Angers Loire Métropole.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 33 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 289 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 1,8 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

1. « le pont des Fées » à **Baugé (CG 49) – Station n° 104100**
2. « la Brideraie » à **Gée - Beaufort (CG 49) – Station n° 104200**

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Baugé [69]	1 : Passable (55)	1 : Bonne (63)	1 : Mauvaise (22)	1 : Bonne (75)	1 : Bonne (78)	1 : Bonne (60)
Gée – Beaufort [54]	2 : Passable (52)	2 : Passable (56)	2 : Mauvaise (30)	2 : Passable (57)	2 : Très Bonne (80)	Passable (59)

✓ **Qualité métaux :**

Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes
Baugé [69]	Mauvaise (23)
Gée – Beaufort [54]	Passable (45)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Lasse			Mauvaise (27,8)
Pontigné			Passable (18,3)
Baugé			Passable (20,9)
Vieil Baugé	Mauvaise (8/20)		Passable (22,9)
Gée - Beaufort [54]	Passable (12/20)		

✓ **Débit** : Absence de station limnigraphique.

✓ **Commentaire général :**

Rivière recalibrée dès sa source et tronçonnée par 32 barrages. Seule une petite zone en amont de Baugé a conservé des caractères morphodynamiques et une ripisylve conforme.

De nombreux étangs captent les sources.

De nombreux bras secondaires existent avec des partiteurs de débit.

Présence de nombreux moulins.

L'impact de l'agriculture se fait sentir dès la source (forte teneur en nitrates).

L'agglomération de Baugé a un impact non négligeable sur la qualité du cours d'eau, notamment au niveau du phosphore.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pression de pêche importante

✓ Mesures réglementaires :

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val d'Authion (arrêté préfectoral D3-2000 n°915 du 29 novembre 2000).

Arrêtés inter-préfectoraux (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) du 26 novembre 2004 et du 5 septembre 2005 fixant respectivement le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Authion et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Zone de répartition des eaux de la nappe du Cénomane (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006) pour une partie du bassin versant.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Couasnon et ses affluents depuis la source jusqu'au Vieil Baugé	Doute de non atteinte		Macropolluants, Pesticides, Morphologie, Nitrates et Hydrologie
Le Couasnon et ses affluents depuis Vieil Baugé jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie (cloisonnement) et Hydrologie	Macropolluants

✓ Évènements significatifs de l'année :

Travaux de restauration du lit et des berges du Couasnon sur sa partie amont dans le cadre du Contrat Restauration Entretien (CRE), accompagnés de l'effacement de barrages.

Construction et mise en service de la filière eau de la nouvelle station d'épuration de Baugé (fin 2006).

Recrutement d'un animateur de la CLE du SAGE Authion (prise de poste en mai 2006) et début de la phase d'élaboration du SAGE (état des lieux – diagnostic).

Débit minimum mesuré sur le Couasnon à Baugé en juillet 2006 : 130 l/s

Débit minimum mesuré sur le Couasnon à Gée en août 2006 : 90 l/s

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>	Seuil en m ³ /s au Pont de Gée	Nombre de jours en 2006
Vigilance	0,600	14
Restrictions	0,450	21
Interdiction	0,220	77

✓ Perspectives et priorités :

Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle filière boues (séchage solaire) de la station d'épuration de Baugé.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 28 km

Superficie du bassin versant : 105 km²

Pente moyenne : 2,9 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Entrée carrière » à La Varenne - (DDE44/CQE) – Station n°136600

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Varenne [8]	Mauvaise (27)	Passable (42)	Très Mauvaise (18)	Mauvaise (36)	Bonne (79)	<i>Pas de mesure</i>

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Landemont	Passable		

✓ **Débit :**

Données de la station limnigraphique de Landemont (pour mémoire) : débit moyen interannuel = 0,569 m³/s.
 Cette station, en fonctionnement depuis 1973, a été supprimée en 1998.

✓ **Commentaire général :**

Protégé par une vallée encaissée, le lit de la Divatte est assez bien préservé et son fonctionnement hydro-sédimentaire est naturel. Seules les parties amont (près de la source) et aval (à la confluence) ont été recalibrées. Sur la moitié amont, tous les ouvrages sont détruits alors que les 4 restant sur la partie aval entraînent un ralentissement des écoulements. La qualité de l'eau (concentration élevée en nitrites) semble être le facteur le plus perturbant pour le peuplement piscicole.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pêche de loisirs peu développée.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans les vals du Marillais et de la Divatte (arrêté préfectoral D3-2004 n°238 du 22 mars 2004).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduelles (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Divatte et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants	

✓ **Évènements significatifs de l'année :**

Poursuite des travaux dans le cadre du Contrat Restauration Entretien (CRE).

Etude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Saint Christophe la Couperie validée (récépissé de déclaration du 29 juin 2006).

Gestion de l'étiage 2006 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de la Loire :

	Application des dispositions définies par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne	Nombre de jours en 2006
Vigilance		56
Restrictions		0
Interdiction		0

✓ **Perspectives et priorités :**

Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de St Christophe la Couperie.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 65 km dont 11,5 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 958 km² dont 70 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 0,7 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « Moulin de Douvy » à Montreuil Bellay (CG 49) – Station n° 102350

2. « Pont de St Just - D 162 » à Brézé (AELB - MEDAD) - station R.N.B. n°102400

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Montreuil Bellay [62]	1 : Passable (50)	1 : Bonne (60)	1 : Très Mauvaise (15)	1: Très Bonne (81)	1 : Bonne (71)	1 : Pas de mesure
Brézé [9]	2 : Mauvaise (36)	2 : Passable (50)	2 : Très Mauvaise (15)	2 : Bonne (72)	2 : Bonne (75)	2 : Bonne

✓ **Qualité métaux :**

Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes
Montreuil Bellay [62]	Bonne (69)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Montreuil Bellay [62]	Bonne (15/20)		
Épieds			Mauvaise (29,9)
Brézé [9]		Passable (10,8)	

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

Débit minimum mesuré en août 2006 à Montreuil Bellay : 1 l/s puis rupture d'écoulement en septembre.

✓ **Commentaire général :**

Rivière canalisée, lit et berges uniformes (4 barrages dans le département).

Malgré la chenalisation, la végétation aquatique est diversifiée.

La qualité nitrates reste préoccupante.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pression de pêche importante.

Quatre pompages destinés à l'irrigation sont autorisés (police de l'eau de la Vienne).

✓ **Mesures réglementaires :**

Gestion et police de l'eau assurées par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.) du département de la Vienne.

Zone de répartition des eaux du bassin du Thouet (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Dive jusqu'à sa confluence avec le Thouet	Masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires	Pesticides et Nitrates	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Les travaux d'extension de la zone industrielle de Méron sont achevés : collecte des eaux pluviales vers un bassin tampon permettant de piéger une pollution et refoulement par une conduite étanche jusqu'à la Dive.

Gestion de l'étiage 2006 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant du Thouet :

	Seuil en m ³ /s à Moulin Couché	Nombre de jours en 2006
Vigilance	1	7
Restrictions	0,600	42
Interdiction	0,200	35

✓ Perspectives et priorités :

Transfert de la police de l'eau et des milieux aquatiques au sein du service du département de Maine et Loire.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 95 km dont 31 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 990 km² dont 193 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 1,2 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :
 « station de jaugeage » à Candé (CG 49) – Station n° 146350

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Candé [55]	Passable (43)	Passable (47)	Très Mauvaise (15)	Mauvaise (33)	Bonne (68)	Pas de mesure

✓ **Qualité métaux :**

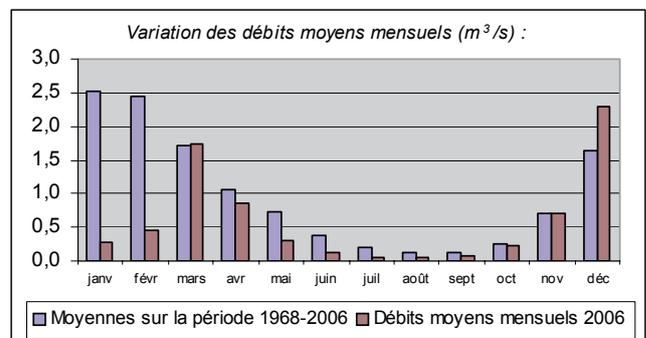
Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes
Candé [55]	Mauvaise (26)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Candé [55]	Passable (10/20)		
Freigné	Passable (11/20)		Passable (18,3)

✓ **Débit :** à Candé

Module interannuel	0,991 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,038 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	2,290 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,598 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Cours d'eau prenant sa source dans le département, de pente faible occasionnant des inondations à l'aval de Candé.

Lits et berges uniformisés (7 clapets sur l'Erdre).

Végétation de bordure absente en amont et éparse en aval.

Le point de prélèvement se situe juste à l'aval de l'agglomération de Candé, et notamment du rejet de la station d'épuration qui ne traite ni l'azote, ni le phosphore.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Erdre et ses affluents depuis sa source jusqu'au plan d'eau de l'Erdre	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie et Macropolluants	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Poursuite de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'estuaire de la Loire.

Présence d'algues toxiques (cyanobactéries) constatée en 2006.

Installation, dans le cadre de la Mission Inter-Services de la Loire-Atlantique, d'une politique de réduction du phosphore urbain dans l'Erdre avec fixation de normes de rejet « phosphore » plus sévères pour les nouvelles stations d'épuration et celles de grande capacité notamment.

Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la nouvelle station d'épuration de Candé (arrêté préfectoral du 23 janvier 2006) et commencement des travaux de restructuration.

Débit minimum mesuré en août et septembre 2006 à Candé : 31 l/s.

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>	Application des dispositions définies par le préfet de Loire Atlantique	Nombre de jours en 2006
Vigilance		7
Restrictions		14
Interdiction		56

Rejet accidentel dans l'Erdre des boues de la station d'épuration de Candé le 7 août 2006.

✓ Perspectives et priorités :

Poursuite de la mise en œuvre des actions de lutte contre l'eutrophisation.

Mise en service de la nouvelle station d'épuration de Candé (printemps 2007).

Création d'un syndicat de rivière unique pour l'Erdre entre la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 93 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 573 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 1,6 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « La Chaussée » à Trémentines (CG 49) – Station n° 134800
2. « Haute Brin » à Beaupréau (CG 49) – Station n° 134900
3. « pont D 751 » à N.D. du Marillais - St Florent le Vieil (AELB – MEDAD) - Station R.N.B. n° 135000

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Trémentines [57]	1 : Très Mauvaise (6)	1 : Mauvaise (21)	1 : Très Mauvaise (9)	1 : Très Mauvaise (2)	1 : Bonne (74)	1 : Très Mauvaise (2)
Beaupréau [58]	2 : Passable (45)	2 : Passable (50)	2 : Très Mauvaise (13)	2 : Passable (46)	2 : Bonne (74)	2 : Très Mauvaise (7)
St Florent le Vieil [10]	3 : Mauvaise (36)	3 : Passable (49)	3 : Très Mauvaise (11)	3 : Bonne (63)	3 : Passable (59)	3 : pas de mesure

✓ **Qualité métaux :**

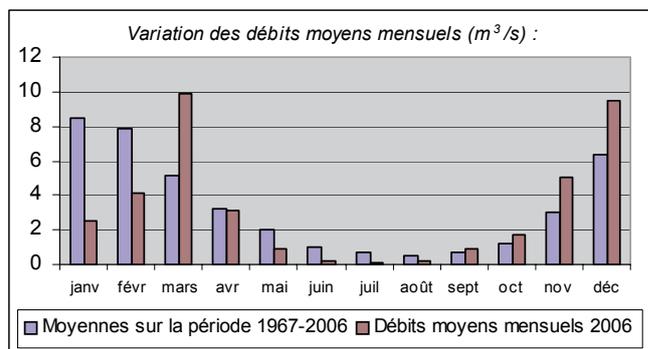
Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes
Beaupréau [58]	Mauvaise (36)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Trémentines [57]	Mauvaise (5/20)		
Le May sur Èvre	Passable (11/20)		
Jallais	Passable (9/20)		Bonne (15,6)
Beaupréau [58]	Bonne (15/20)		
Montrevault	Passable (11/20)		
St Florent le Vieil [10]		Passable (11,0)	

✓ **Débit :** à La Chapelle Saint Florent

Module interannuel	3,350 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,135 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	9,930 m ³ /s
Débit moyen de l'année	3,190 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Rivière s'écoulant dans une vallée encaissée (largeur 20 m ; profondeur 3 m).

Lit et berges préservés, uniformisation par une quarantaine d'ouvrages sur l'ensemble du cours.

Ruptures d'écoulement régulièrement constatées en été.

Végétation de bordure équilibrée.

De nombreux systèmes d'épuration (stations et réseaux) fonctionnent mal et sont à l'origine d'une partie des problèmes de qualité.

Forte pression de l'élevage (pression azotée importante).

Rejet de phosphore à Trémentines où on note des déficits en oxygène dissous l'été.

Très mauvaise qualité de l'Èvre en pesticides.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Irrigation sur le bassin versant avec la création au cours de l'année 2005 de trois réserves d'eau (alimentation hivernale) d'un volume total de 367 103 m³.

Canoë kayak à l'aval.

Pression de pêche importante.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) ; programme reconduit le 5 février 2004.

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Èvre depuis sa source jusqu'à Beaupréau	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et Morphologie du cours d'eau	
L'Èvre depuis Beaupréau jusqu'à sa confluence avec la Loire	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et Morphologie du cours d'eau	Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Etudes préalables (réalisation de l'état des lieux) à la signature d'un Contrat Restauration Entretien (CRE) sur le bassin versant assurées par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre.

Recrutement d'un technicien de rivière par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre (novembre 2006).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la nouvelle station d'épuration de Saint Pierre Montlimart (arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2006) et commencement des travaux.

Etude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à St Rémy en Mauges validée (récépissé de déclaration du 7 juin 2006).

Etude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à La Jubaudière validée (récépissé de déclaration du 20 septembre 2006).

Débit minimum mesuré à Trémentines en septembre 2006 : 1 l/s.

Débit minimum mesuré à Beaupréau en août 2006 : 100 l/s.

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>	Seuil en m ³ /s à La Chapelle St Florent	Nombre de jours en 2006
Vigilance	0,450	7
Restrictions	0,250	35
Interdiction	0,090	77

Durant l'année 2006, 3 pollutions ont été recensées sur le bassin versant de l'Èvre :

- 15 mars 2006, rejet d'effluent d'élevage dans le ruisseau du Cazeau à Cholet.

- 21 mars 2006, rejet d'effluent d'élevage dans un affluent du ruisseau de la Bellière à La Salle et Chapelle Aubry.

- 30 août 2006, rejet d'eaux usées urbaines dans l'Avresne à St Macaire en Mauges.

✓ Perspectives et priorités :

Travaux et mise en service de la station d'épuration du May sur Èvre.

Travaux (1^{er} semestre 2007) et mise en service de la nouvelle station d'épuration de Veziens.

Amélioration des structures d'assainissement des communes de Trémentines, Jallais, et Nuaillé.

Fin des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de St Pierre Montlimart.

Réalisation des travaux et mise en service des nouvelles stations d'épuration de St Rémy en Mauges et de La Jubaudière.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 27 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 154 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 4 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Chauveau » à St Lambert du Lattay (CG 49) – Station n° 133960

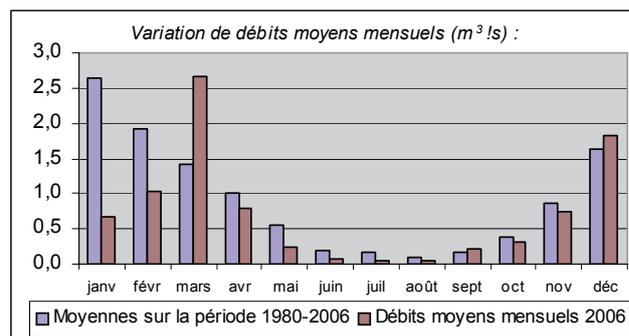
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
St Lambert du Lattay [11]	Passable (42)	Passable (48)	Très Mauvaise (19)	Mauvaise (34)	Bonne (73)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
St Georges des Gardes	Mauvaise (6/20)		Passable (23,5)
Chemillé			Bonne (13,0)
St Lambert du Lattay [11]	Bonne (14/20)		

✓ **Débit :** à Saint Lambert du Lattay

Module interannuel	0,923 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,045 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	2,660 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,722 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges préservés.

Rivière tronçonnée par une vingtaine de chaussées d'anciens moulins.

Vallée encaissée, les aménagements sont anciens (patrimoine intéressant).

Végétation de bordure équilibrée.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pêche de loisirs importante.

Plan d'eau de Coulvée à Chemillé : valorisation touristique (baignade, pêche et camping).

Amélioration constatée des écoulements de l'Hyrôme depuis la mise en service du stockage des eaux traitées de la station d'épuration de Chemillé pour une réutilisation en irrigation (suppression des prélèvements directs dans le cours d'eau).

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) ; programme reconduit le 5 février 2004.

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

Zone prioritaire pour le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Layon et de l'Aubance approuvé par arrêté préfectoral du 24 mars 2006.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Hyrôme et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants, Pesticides, Morphologie et Hydrologie	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance le 24 mars 2006.

Bilan relatif à l'évaluation du 1^{er} Contrat Restauration Entretien (CRE) de l'Hyrôme validé en décembre 2006.

Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la nouvelle station d'épuration de Saint Lambert du Lattay (arrêté préfectoral du 26 septembre 2006).

Débit minimum mesuré en juillet et septembre 2006 à St Lambert du Lattay : 22 l/s.

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>	Seuil en m ³ /s à Saint Lambert	Nombre de jours en 2006
Vigilance	0,120	14
Restrictions	0,060	105
Interdiction	0,030	0

Un écoulement de matière organique d'origine agricole a été observé le 11 avril 2006 dans l'Hyrôme à Chemillé.

✓ Perspectives et priorités :

Signature d'un contrat régional de bassin versant Layon-Aubance-Hyrôme avec le Conseil Régional des Pays de la Loire (début 2007).

Signature d'un Contrat Restauration Entretien (CRE) sur le bassin versant de l'Hyrôme (cours principal et affluents).

Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de Saint Lambert du Lattay.

Mise aux normes des structures d'assainissement de St Georges des Gardes (commune et industriel).

Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 24 km (la totalité en Maine et Loire)
 Superficie du bassin versant : 95,3 km² (la totalité en Maine en Loire)
 Pente moyenne : 4,9 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« l'Archerue » à **Chaufonds sur Layon (CG 49) – Station n° 134200**

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Chaufonds sur Layon [60]	Mauvaise	Passable (56)	Mauvaise	Passable (53)	Bonne (79)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Ste Christine			Très Mauvaise (39,8)
Neuvy en Mauges	Bonne (13/20)		Passable (17,3)
Chaufonds sur Layon [60]	Bonne (15/20)		

✓ **Débit** : Absence de station limnigraphique.

✓ **Commentaire général :**

C'est une des rares rivières du département à ne pas avoir subi de recalibrage.

Lit et berges diversifiés.

Végétation de bordure équilibrée.

Les débits d'étiage n'étant pas trop sévères, la qualité devrait être meilleure que celle constatée par les analyses.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore ; programme reconduit le 5 février 2004).

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Layon et de l'Aubance approuvé par arrêté préfectoral du 24 mars 2006.

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Jeu et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Respect des objectifs		

✓ Évènements significatifs de l'année :

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance le 24 mars 2006.

Etude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à La Jumellière validée (récépissé de déclaration du 23 mai 2006).

Débit minimum mesuré à Chaudfonds sur Layon en juillet 2006 : 2 l/s puis rupture d'écoulement observée en août et en septembre.

Gestion de l'étiage 2006 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant du Layon.

	Seuil en m ³ /s à Saint Lambert	Nombre de jours en 2006
Vigilance	0,600	28
Restrictions	0,400	7
Interdiction	0,185	105

✓ Perspectives et priorités :

Signature d'un contrat régional de bassin versant Layon-Aubance-Hyrôme avec le Conseil Régional des Pays de la Loire (début 2007).

Finalisation de l'étude préalable à un Contrat Restauration Entretien (CRE).

Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Jumellière.

Étude pour l'amélioration des performances de la station d'épuration (lagunage suivi d'une roselière) d'un site avicole à St Laurent de la Plaine.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 52 km dont 37 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 391 km² dont 300 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 1,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« **la Moutonnerie** » à **Longué (CG 49) – Station n° 103950**

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Longué [53]	Passable (48)	Passable (51)	Mauvaise (37)	Bonne (60)	Passable (46)	<i>Pas de mesure</i>

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Vernantes			Bonne (13,2)
Mouliherne			Mauvaise (28,4)

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

Débit *minimum* mesuré à Longué en juillet 2006 : 30 l/s.

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges uniformes ; rivière recalibrée.

Végétation de bordure absente à éparses.

Rivière tronçonnée par de nombreux ouvrages.

De nombreux bras secondaires avec partiteurs de débit.

Régime hydraulique artificiel, débit réservé du barrage de Rillé fixé à 175 l/s.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pression de pêche moyenne

✓ **Mesures réglementaires :**

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val d'Authion (arrêté préfectoral D3-2000 n°915 du 29 novembre 2000).

Arrêté du 29 novembre 2000 approuvant le plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation du val d'Authion.

Arrêté D3-2004 n° 597 du 5 août 2004 de prise d'eau en Loire et dans l'Authion (irrigation dans le bassin de l'Authion à partir de la Loire).

Arrêtés inter-préfectoraux (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) du 26 novembre 2004 et du 5 septembre 2005 fixant respectivement le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Authion et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Zone de répartition des eaux de la nappe du Cénomaniens (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006) pour une partie du bassin versant.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Lathan et ses affluents depuis la retenue des Mousseaux jusqu'à la confluence du Pont Ménard	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Pesticides, Morphologie et Hydrologie	
Le Lathan et ses affluents depuis la confluence du Pont Ménard jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants, Morphologie et Hydrologie	Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Recrutement d'un animateur de la CLE du SAGE Authion (prise de poste en mai 2006) et début de la phase d'élaboration du SAGE (état des lieux – diagnostic).

Classement du barrage de Rillé comme Intéressant la Sécurité Publique (ISP).

Gestion de l'étiage 2006 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de l'Authion :

	Seuil en m ³ /s à Montjean (Loire)	Nombre de jours en 2006
Vigilance	150	49
Restrictions	127	7
Interdiction	100	0

Deux rejets d'effluents d'élevage ont été observés le 24 mars 2006 dans des fossés puis dans le ruisseau de la Fontaine Suzon à Longué.

✓ Perspectives et priorités :

Vidange du barrage de Rillé programmée en 2008 pour la visite décennale de l'installation.

Amélioration du système d'assainissement de la commune de Longué-Jumelles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 90 km dont 84 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 1070 km² dont 995 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 1,4 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « le Mureau » à Cléré sur Layon (CG 49) – Station n°133200
2. « pont D 167 » à Martigné Briand (CG 49) – Station n°133550
3. « camping » à Rablay sur Layon (CG 49) – Station n°133850
4. « pont D 209 » à Bézigon - St Lambert du Lattay (AELB - MEDAD) - Station R.N.B. n° 134000

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Cléré sur Layon [65]	1 : Très Mauvaise (2)	1 : Passable (53)	1 : Très Mauvaise (16)	1 : Passable (56)	1 : Très Bonne (81)	1 : Bonne (66)
Martigné Briand [51]	2 : Mauvaise (20)	2 : Passable (52)	2 : Mauvaise (26)	2 : Passable (52)	2 : Bonne (68)	2 : Passable (48)
Rablay sur Layon [13]	3 : Mauvaise (33)	3 : Passable (51)	3 : Mauvaise (22)	3 : Mauvaise (39)	3 : Mauvaise (37)	3 : Passable (45)
St Lambert du Lattay [14]	4 : Mauvaise (39)	4 : Passable (50)	4 : Très Mauvaise (17)	4 : Passable (59)	4 : Passable (52)	4 : Passable

✓ **Qualité métaux :**

Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes
Cléré sur Layon [65]	Passable (45)

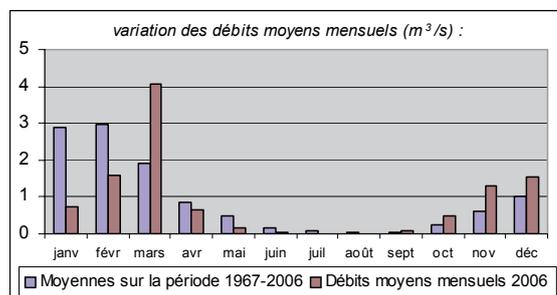
✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Cléré sur Layon [65]	Mauvaise (8/20)		Mauvaise (26)
Nueil sur Layon	Mauvaise (6/20)		Très Mauvaise (38,0)
Les Verchers sur Layon	Mauvaise (6/20)		Mauvaise (33,3)
Concourson sur Layon	Passable (9/20)		Mauvaise (29,4)
St Georges sur Layon	Passable (9/20)		
St Lambert du Lattay [14]	Passable (12/20)	Passable (10,5)	

✓ **Débit :**

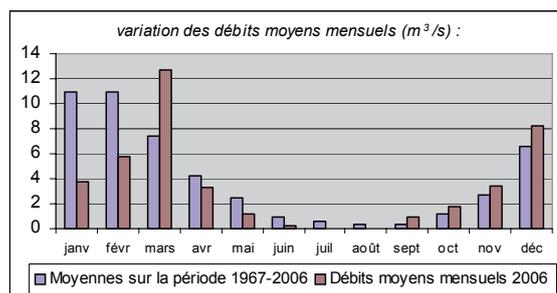
à St Georges sur Layon (Données : DIREN)

Module interannuel	0,938 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,009 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	4,080 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,888 m ³ /s



à St Lambert du Lattay (Données : DIREN)

Module interannuel	4,050 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,042 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	12,70 m ³ /s
Débit moyen de l'année	3,430 m ³ /s



✓ Commentaire général :

Lit et berges uniformes (tronçonnage par une cinquantaine de clapets sur l'ensemble du cours).

Végétation de bordure absente à éparses en aval, plus équilibrée en amont.

Fortes teneurs en produits phytosanitaires observées épisodiquement.

Impact de la station d'épuration de Thouarcé (absence de déphosphatation ; absence de système de stockage des boues).

Impact des rejets de nombreuses petites stations d'épuration sur le bassin versant du Layon.

Impact qualitatif et quantitatif du plan d'eau de Beaurepaire.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Fortes pressions de pêche.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduelles (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Layon et de l'Aubance approuvé par arrêté préfectoral du 24 mars 2006.

Autorisation groupée de prélèvements d'eau directs dans le Layon, pour la saison d'irrigation 2006, dans l'attente de la réalisation de solutions de substitution pour les rosieristes de Doué la Fontaine : arrêté préfectoral D3-2006 n° 302 du 6 juin 2006.

Objectifs au point nodal du SDAGE pour la rivière Layon (le Layon à St Lambert du Lattay à "Bézigon", D.209) :

Objectifs de qualité						Objectifs de quantité		
NO ₃ (mg/l)	Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	COD (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NH ₄ (mg/l)	DOE (m ³ /s)	DSA (m ³ /s)	DCR (m ³ /s)
25	0,3	60	6	5	0,5	0,087	0,050	0,030

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masses d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Layon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Lys	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants, Morphologie et Hydrologie	Pesticides
Le Layon depuis la confluence du Lys jusqu'à sa confluence avec la Loire	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants, Morphologie et Hydrologie	Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance le 24 mars 2006.

Construction d'une station d'épuration des effluents de distillerie à Thouarcé (incident aux cours des travaux ayant entraîné une pollution du Layon en septembre 2006).

Fin des études relatives au schéma directeur d'assainissement de Champ sur Layon en décembre 2006.

Etude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration (900 équivalents-habitants) à Ambillou Château validée (récépissé de déclaration du 10 juillet 2006)

Lancement des études diagnostic et du schéma directeur d'assainissement de la commune de Thouarcé (novembre 2006).

Après la réhabilitation de la station d'épuration de « Mont » en 2005, lancement des études relatives à la restructuration de la station d'épuration du « bourg » de la commune de Faye d'Anjou.

Travaux d'amélioration du stockage des boues des stations d'épuration de St Georges sur Layon et de Rablay sur Layon.

Débit minimum mesuré à Cléré sur Layon en juillet 2006 : 1 l/s puis rupture d'écoulement observée en août et septembre.

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>	Seuil en m ³ /s à Saint-Lambert	Nombre de jours en 2006
Vigilance	0,600	28
Restrictions	0,400	7
Interdiction	0,185	105

Trois pollutions ont été recensées :

- 1^{er} février 2006, rejet d'effluent d'origine viticole dans le ruisseau de Noussiret à Beaulieu sur Layon.

- 21 septembre 2006, rejet d'effluent d'origine viticole dans le Layon à Thouarcé ayant provoqué une mortalité piscicole importante.

- 28 septembre 2006, rejet d'effluent d'origine viticole dans le Layon à Thouarcé.

✓ Perspectives et priorités :

Signature d'un contrat régional de bassin versant Layon-Aubance-Hyrôme avec le Conseil Régional des Pays de la Loire (début 2007).

Signature d'un Contrat Restauration Entretien sur le bassin versant du Layon (cours principal et affluents).

Travaux d'amélioration des structures d'assainissement de Champ sur Layon (déversements fréquents par temps de pluie du fait des réseaux majoritairement unitaires) conformément aux conclusions du schéma directeur d'assainissement et de Tigné (dysfonctionnements périodiques).

Réalisation des travaux et mise en service des nouvelles stations d'épuration d'Ambillou Château et de Faye d'Anjou (« bourg »).

Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 311 km dont 43 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 7925 km² dont 655 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 0,2 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « pont D 135 » à Lézigné (AELB – MEDAD) - station R.N.B. n°110000
2. « prise d'eau station - Matheflon » à Seiches sur le Loir – (DDASS 49)

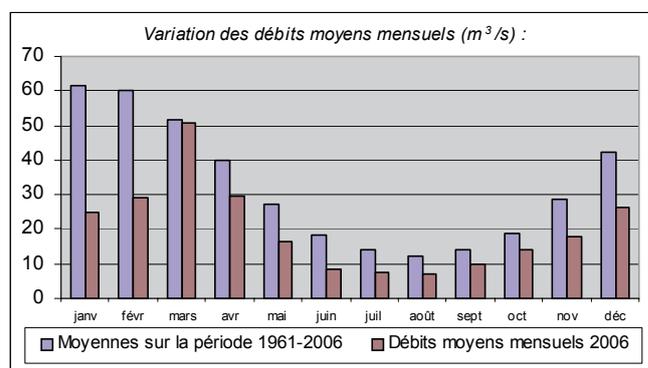
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Lézigné [15]	1 : Passable (46)	1 : Passable (56)	1 : Mauvaise (27)	1 : Bonne (68)	1 : Passable (54)	1 : Bonne
Seiches sur le Loir [16]	2 : Mauvaise (37)	2 : Passable (55)	2 : Mauvaise (25)	2 : Bonne (64)	2 : Bonne (76)	2 : Bonne (70)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Lézigné [15]		Passable (10,9)	
Corzé			Bonne (12,0)

✓ **Débit : à Durtal**

Module interannuel	32,4 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	7,13 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	50,8 m ³ /s
Débit moyen de l'année	20,2 m ³ /s



Données DIREN

✓ **Commentaire général :**

Domaine Public Fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables.

Largeur moyenne du cours : 45 m ; profondeur : 3 m

Rivière tronçonnée par 12 barrages en Maine et Loire. Berges relativement bien préservées.

Végétation de bordure équilibrée.

L'eutrophisation est importante et précoce (dès le mois de mars).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence de trois prises d'eau dans le Loir pour la production d'eau potable à Durtal, Seiches sur le Loir et Briollay.

Présence d'une baignade dans le Loir à Villevêque.

Pêche de loisirs importante.

Les prélèvements d'eau directs dans le Loir sont réglementés par des autorisations d'occupation du Domaine Public Fluvial. Ils ne sont généralement pas soumis à la « loi sur l'eau » étant donné le faible rapport entre le débit de prélèvement et le débit de référence du Loir (QMNA5).

✓ Mesures réglementaires :

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans la vallée du Loir (arrêté préfectoral D3-2005 n°829 du 29 novembre 2005).

Zone de répartition des eaux de la nappe du Cénomani (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006) pour une partie du bassin versant.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Objectifs au point nodal du SDAGE pour la rivière Loir (le Loir à la prise A.E.P., D.135 à Lézigné) :

Objectifs de qualité					Objectifs de quantité
NO ₃ (mg/l)	Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	COD (mg/l)	Pesticides totaux (µg/l)	DOE (m ³ /s)
25	0,2	120	6	1	7,300

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Loir jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants, Nitrates et Morphologie	Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Avancées significatives des procédures de périmètres de protection pour les prises d'eau potable de Durtal, Seiches sur le Loir et Briollay.

La Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection concernant Seiches sur le loir a été prise le 17 octobre 2006.

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>	Seuil en m ³ /s à Durtal	Nombre de jours en 2006
Vigilance	8	112
Restrictions	5	0
Interdiction	3	0

La gestion de l'étiage du bassin versant du Loir est coordonnée avec le département de la Sarthe par le sous-préfet de la Flèche (72).

✓ Perspectives et priorités :

Recrutement d'un animateur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Loir » (juillet 2007).

Finalisation des procédures de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection des 2 captages d'eau dans le Loir pour la production d'eau potable (Durtal et Briollay).

Réalisation d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Durtal avec déplacement de la prise d'eau plus en amont.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 1012 km dont 94 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 115000 km²
 Pente moyenne : 0,21 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « pont D 952a » à Varennes Montsoreau – (DDE44/CQE)
2. « ile Millocheau, rive droite du bras gauche - amont du rejet de la station d'épuration » à Saumur - (DDE44/CQE) – Station n°103000
3. « pont D 55 » à St Mathurin – (AELB – MEDAD) - station R.N.B. n°103200
4. « prise eau station » aux Ponts de Cé – (DDASS 49)
5. « l'alleud - pont 210 » à La Possonnière - (DDE44/CQE) – Station n°134500
6. « pont D 15 » à Montjean – (AELB – MEDAD) - station R.N.B. n°134700
7. « Ile Macrière » à St Géréon – Drain – (DDE44/CQE) – Station n°136100
8. **Le Louet (bras de Loire) : « Port qui tremble » à Denée – (DDE44/CQE) [fréquence de mesures trimestrielle]**

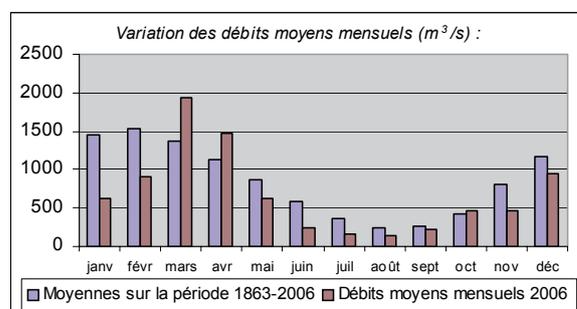
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
1 : Montsoreau [25]	1 : Mauvaise (39)	1 : Bonne (66)	1 : Passable (54)	1 : Bonne (68)	1 : Mauvaise (36)	1 : pas de mesure
2 : Saumur [23]	2 : Mauvaise (34)	2 : Bonne (63)	2 : Passable (52)	2 : Bonne (64)	2 : Passable (46)	2 : pas de mesure
3 : St Mathurin [24]	3 : Bonne (64)	3 : Bonne (69)	3 : Passable (50)	3 : Bonne (72)	3 : Passable (52)	3 : Bonne
4 : Les Ponts de Cé [19]	4 : Passable (50)	4 : Passable (55)	4 : Passable (51)	4 : Bonne (67)	4 : Passable	4 : Bonne (68)
5 : La Possonnière [20]	5 : Passable (48)	5 : Passable (48)	5 : Mauvaise (36)	5 : Bonne (63)	5 : Passable (42)	5 : pas de mesure
6 : Montjean [18]	6 : Passable (46)	6 : Passable (57)	6 : Passable (46)	6 : Bonne (67)	6 : Passable (47)	6 : Bonne
7 : St Géréon / Drain [22]	7 : Mauvaise (30)	7 : Passable (50)	7 : Passable (44)	7 : Passable (57)	7 : Passable (47)	7 : pas de mesure
8 : Louet à Denée [26]	8 : Passable (50)	8 : Bonne (63)	8 : Passable (51)	8 : Bonne (72)	8 : Bonne (52)	8 : pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Saumur [23]		Passable (11,3)	
St Mathurin [24]		Très Bonne (17,0)	
La Possonnière [20]		Bonne (16,2)	
Montjean sur Loire [18]		Bonne (16,8)	Bonne (9,0)

✓ **Débit : à Montjean** (Données : DIREN)

Module interannuel	852 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	138 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	1940 m ³ /s
Débit moyen de l'année	687 m ³ /s

✓ **Commentaire général :**

En Maine et Loire, le régime hydrologique de la Loire est soutenu en période d'étiage par les apports amonts des barrages de Naussac et Villerest. Ainsi, le QMNA5 de la Loire à la station hydrométrique de Montjean est passé de 127 m³/s à 150 m³/s. Augmentation de la pente, accélération des vitesses d'écoulement et abaissement de la ligne d'eau dus aux anciennes extractions importantes de granulats. Avec la fin des extractions de granulats du lit mineur, on observe une tendance à la stabilisation de la ligne d'eau d'étiage mais ce phénomène récent reste à confirmer.

Berges préservées et végétation de bordure équilibrée hormis dans les secteurs urbains.

De nombreuses annexes hydrauliques (boires) sont en cours de réhabilitation. Les bras de Loire sont entretenus pour favoriser la remobilisation du sable au moment des crues afin de contribuer au réhaussement de la ligne d'eau.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Existence d'une prise d'eau dans la Loire pour la production d'eau potable aux Ponts de Cé et de 14 captages ou champs captant dans la nappe alluviale.

Alimentation de l'Authion : prélèvements en Loire autorisés en situation normale (débit de la Loire supérieur à 150 m³/s à Montjean) pour 3 m³/s en Maine-et-Loire et 0,5 m³/s en Indre-et-Loire.

Pêche importante (pêcheurs aux lignes, pêcheurs amateurs aux engins et filet, pêcheurs professionnels) et navigation de loisirs.

✓ Mesures réglementaires :

Plan Loire Grandeur Nature 2000-2006.

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val du Louet et confluence de la Loire et de la Maine (arrêté préfectoral D3-2002 n°866 du 9 décembre 2002).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans les vals de Saint Georges, Chalonnnes et Montjean (arrêté préfectoral D3-2003 n°690 du 15 septembre 2003).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans les vals du Marillais et de la Divatte (arrêté préfectoral D3-2004 n°238 du 22 mars 2004).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduelles (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Loire jusqu'à sa confluence avec la Maine	Doute		Pesticides
La Loire depuis sa confluence avec la Maine jusqu'à Ancenis	Masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires		Pesticides
Le Louet et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Doute		Macropolluants

✓ Évènements significatifs de l'année :

Poursuite de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'estuaire de la Loire (mise en place de commissions géographiques et thématiques).

Le ministère de la Santé a rendu un avis favorable pour la création d'une réserve d'eau brute dans la fosse de Sorges aux Ponts de Cé pour l'alimentation de la station de production d'eau potable d'Angers Loire Métropole en cas de pollution de la Loire. Cet avis a permis d'achever la procédure d'autorisation d'exploiter cette ressource avec la définition de périmètres de protection. L'arrêté a été pris le 24 juillet 2006. Une station d'alerte doit être aménagée en amont de l'alimentation de la fosse en vue de la déconnecter de la Loire en cas de pollution du fleuve.

La cellule d'alerte aux pollutions accidentelles en Loire a été opérationnelle en 2006. Le début de l'année a été marqué par l'établissement d'un protocole d'intervention de cette cellule entre l'État et le syndicat maître d'ouvrage de cette structure. La cellule a été sollicitée à 5 reprises en 2006 pour des pollutions affectant la Loire ou ses affluents. Sa réactivité a permis d'apporter une réponse sans délai vis à vis des risques de pollution des ressources en eau potable.

Abandon des sites de pompage pour la production d'eau potable de La Possonnière et de Champtocé sur Loire (janvier 2006).

Plan Loire Grandeur Nature : rendus du suivi du seuil expérimental du Fresne.

Réalisation des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration commune aux agglomérations de Montjean sur Loire et de La Pommeraye et de celle de La Possonnière.

Mise en service des nouvelles stations d'épuration de Saumur (en mai 2006) et de Bouzillé.

Limitation des prélèvements en Loire pour l'alimentation du bassin de l'Authion pendant 7 jours suite au passage en restrictions pour la gestion de l'étiage de l'Authion (débits de la Loire à Montjean inférieurs à 127m³/s).

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>	Application des dispositions définies par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne	Nombre de jours en 2006
Vigilance		56
Restrictions		0
Interdiction		0

✓ Perspectives et priorités :

Réalisation des travaux nécessaires à l'utilisation de la fosse de Sorges et mise en service de la station d'alerte en amont de la prise d'eau des Ponts de Cé et de la fosse de Sorges.

Aboutissement des procédures de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection des ressources en eau de Saumur, du Syndicat des Eaux de Loire (champ captant de Montjean sur Loire) et de St Florent le Vieil.

Mise en service de la nouvelle station d'épuration commune aux agglomérations de Montjean sur Loire et La Pommeraye et de celle de La Possonnière.

Amélioration des stations d'épuration de Murs Érigné, St Florent le Vieil, Chalonnnes sur Loire, Champtoceaux, Montsoreau et Fontevraud.

Plan Loire Grandeur Nature III : restauration des boires de la Loire (Contrat Restauration Entretien en cours d'élaboration 2008-2012). Reprise des discussions sur le financement du raccourcissement des épis.

[Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles sur le bassin versant du Louet.](#)

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 30 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 125 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 4,1 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« pont D 408 » à Aubigné sur Layon (CG 49) – Station n°133650

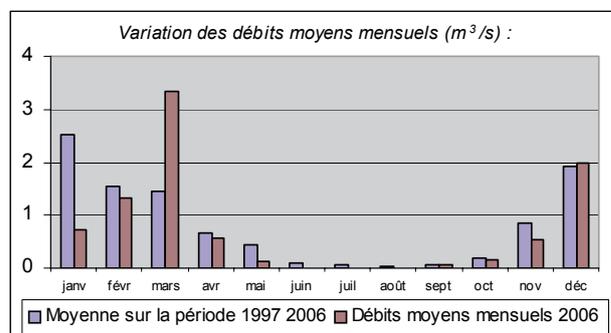
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Aubigné sur Layon [27]	Mauvaise	Mauvaise (33)	Très Mauvaise (10)	Mauvaise (27)	Très Mauvaise (15)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Coron			Très Mauvaise (38,4)
Saint Hilaire du Bois	Passable (12/20)		Mauvaise (27,8)
Vihiers	Mauvaise (8/20)		Passable (22,6)
Aubigné sur Layon [27]	Passable (11/20)		

✓ **Débit :** à Aubigné sur Layon

Module interannuel	0,818 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,000 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	3,340 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,738 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges préservés sauf sur certains secteurs recalibrés en amont de Vihiers.

Végétation de bordure équilibrée.

Ruptures d'écoulement fréquentes à l'étiage au barrage du plan d'eau de Vihiers.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible pression de pêche sur le cours d'eau.

Camping et pêche sur le plan d'eau de Vihiers.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Layon et de l'Aubance approuvé par arrêté préfectoral du 24 mars 2006.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Lys et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Layon	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance le 24 mars 2006.

Raccordement des effluents de Saint Hilaire du Bois sur la nouvelle station d'épuration de Vihiers.

Lancement des études diagnostic réseaux - station d'épuration de la commune de Montilliers.

Débit minimum mesuré à Aubigné sur Layon en juillet 2006 : 6 l/s puis rupture d'écoulement observée en août et septembre.

Gestion de l'étiage 2006 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant du Layon.

	Seuil en m ³ /s à Saint Lambert	Nombre de jours en 2006
Vigilance	0,600	28
Restrictions	0,400	7
Interdiction	0,185	105

✓ Perspectives et priorités :

Signature d'un contrat régional de bassin versant Layon-Aubance-Hyrôme avec le Conseil Régional des Pays de la Loire (début 2007).

Signature d'un Contrat Restauration Entretien (CRE) sur le Lys.

Amélioration des structures d'assainissement des communes de Montilliers et de Vihiers.

Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 11 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 22314 km²

Pente moyenne : 0,1 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « amont seuil de Maine » à Angers (CG 49) – Station n° 132900
2. « embarcadère rive droite en amont du pont D 112 » à Bouchemaine – (AELB – MEDAD) - station R.N.B. n°133000

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Angers [28]	1 : Passable (51)	1 : Passable (50)	1 : Mauvaise (31)	1 : Bonne (63)	1 : Bonne (64)	1 : Pas de mesure
Bouchemaine [29]	2 : Passable (46)	2 : Passable (45)	2 : Mauvaise (33)	2 : Bonne (65)	2 : Bonne (75)	2 : Bonne

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Ste Gemmes sur Loire			Passable (18,2)
Bouchemaine [29]		Mauvaise (8,3)	

✓ **Débit :**

Existence de stations hydrométriques automatiques (radars) aux ponts de Basse Chaîne et Haute Chaîne à Angers mesurant seulement les hauteurs d'eau.

✓ **Commentaire général :**

Rivière de 11 km constituée par la confluence des rivières Sarthe, Mayenne et Loir.

Domaine public fluvial navigable au cours fortement urbanisé hormis dans le secteur du marais de la Baumette.

Seuil sur la Maine en aval d'Angers (maintien du niveau d'eau à l'étiage).

Subit l'influence de l'agglomération d'Angers (rejets azotés en particulier au niveau de la station d'épuration et rejets par le réseau pluvial).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Très forte pression de pêche y compris amateurs aux engins et professionnels.

Navigation, loisirs nautiques, promenade.

Site naturel des Basses Vallées Angevines en amont immédiat d'Angers et en aval.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val du Louet et confluence de la Loire et de la Maine (arrêté préfectoral D3-2002 n°866 du 9 décembre 2002).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Objectifs de qualité au point nodal du SDAGE pour la rivière Maine (la Maine à Bouchemaine sur la D112) :

Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	Pesticides totaux (µg/l)
0,25	120	1

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Maine depuis Angers jusqu'à sa confluence avec la Loire	Masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires		Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Autorisation temporaire pour la réalisation de travaux d'urgence sur l'actuelle station d'épuration de La Baumette à Angers (arrêté préfectoral du 29 juin 2006).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la future station d'épuration de La Baumette (285 000 équivalents-habitants) à Angers (arrêté préfectoral du 28 juillet 2006).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour l'aménagement (gestion des eaux pluviales) du Plateau des Capucins sur la commune d'Angers (arrêté préfectoral du 27 février 2006) par la ville d'Angers.

Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour le curage de la cale de la Savatte (arrêté préfectoral du 29 juin 2006) et réalisation des travaux de curage.

Lancement des études au titre de la loi sur l'eau pour le futur tramway de l'agglomération angevine.

Gestion de l'étiage 2006 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de :

❖ la Mayenne pour la Maine en amont du seuil de Maine

	Seuil en m ³ /s à Chambellay (Mayenne)	Nombre de jours en 2006
Vigilance	5	28
Restrictions	4	49
Interdiction	3,150	0

❖ la Loire pour la Maine en aval du seuil de Maine

	Seuil en m ³ /s à Montjean (Loire)	Nombre de jours en 2006
Vigilance	150	56
Restrictions	127	0
Interdiction	100	0

Pollution de la Maine à Angers par rejets d'hydrocarbures le 13 juillet 2006 : la nappe observée s'est étendue sur 1,5 km de long et 30 m de large. Les analyses effectuées ont mis en évidence la présence de lubrifiant ou huile de moteur (molécules plus lourdes que le gasoil). La pollution a été localisée au niveau d'un collecteur d'eaux pluviales en rive gauche de la Maine à hauteur du rond point du quai Félix Faure. Un barrage flottant a permis de limiter la propagation de la pollution mais la cause n'a pas été identifiée.

✓ Perspectives et priorités :

Réalisation des travaux pour une mise en service programmée en 2008 (filiale eau) de la nouvelle station d'épuration de La Baumette à Angers.

Mise en service de la station de mesure de débit en continu à l'aval du pont de la Haute Chaîne à Angers (juin 2007).

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 195 km dont 37 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 5590 km² dont 242 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 0,19 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « pont D 213 » à Daon (53) – (AELB – MEDAD) - station R.N.B. n°130000
2. « prise d'eau station - Chauvon » au Lion d'Angers – (DDASS 49)
3. « pont D 768 » à Montreuil Juigné – (AELB – MEDAD) - station R.N.B. n°132500

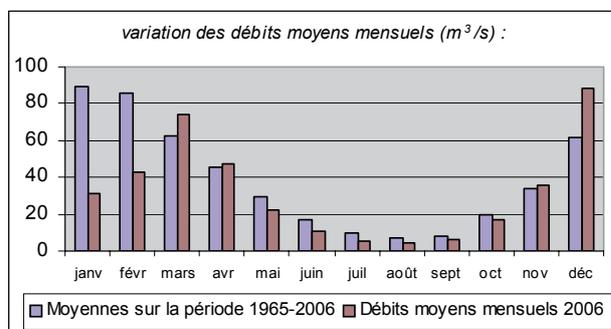
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Daon [30]	1 : Passable (40)	1 : Passable (51)	1 : Mauvaise (28)	1 : Bonne (61)	1 : Mauvaise (39)	1 : Bonne
Le Lion d'Angers [33]	2 : Mauvaise	2 : Passable (51)	2 : Mauvaise (26)	2 : Passable (56)	2 : Passable (47)	2 : Bonne (62)
Montreuil Juigné [34]	3 : Mauvaise (38)	3 : Passable (50)	3 : Mauvaise (22)	3 : Bonne (63)	3 : Mauvaise (36)	3 : pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Daon [30]		Passable (9,4)	
Grez Neuville			Mauvaise (30,8)
Montreuil Juigné [34]		Passable (9,8)	

✓ **Débit :** à Chambellay

Module interannuel	39,1 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	4,61 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	88,7 m ³ /s
Débit moyen de l'année	32,2 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit tronçonné par de nombreux barrages et écluses (8 sur le cours en Maine et Loire).

Berges parfois artificialisées et végétation de bordure plutôt bien équilibrée.

Domaine public fluvial navigable avec chemin de halage.

Soutien d'étiage en Mayenne au barrage de St Fraimbault à 2 m³/s.

Rivière déjà de qualité dégradée à son entrée dans le département.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence d'une prise d'eau pour la production d'eau potable au Lion d'Angers.

Présence d'une baignade à Chambellay et d'activités nautiques à La Jaille Yvon.

Les prélèvements d'eau directs dans la Mayenne sont réglementés par des autorisations d'occupation du Domaine Public Fluvial. Ils ne sont généralement pas soumis à la « loi sur l'eau » étant donné le faible rapport entre le débit de prélèvement et le débit de référence de la Mayenne (QMNA5).

Très forte pression de pêche y compris amateurs aux engins et professionnels.

Navigation de plaisance.

Plan migrateur.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ; programme reconduit le 5 février 2004.
Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans les vals de l'Oudon et de la Mayenne (arrêté préfectoral D3-2005 n°367 du 6 juin 2005).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduelles (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Objectifs au point nodal du SDAGE pour la rivière Mayenne (la Mayenne à l'amont immédiat de la confluence Mayenne-Oudon) :

Objectifs de qualité				Objectifs de quantité	
NO ₃ (mg/l)	Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	Pesticides totaux (µg/l)	DOE (m ³ /s)	DSA (m ³ /s)
40	0,25	120	1	3,100	1,000

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Mayenne jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	Masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires		Pesticides, Hydrologie et Macropolluants

✓ Évènements significatifs de l'année :

Poursuite de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Eutrophisation importante de la rivière avec développement massif d'algues toxiques :

- pic mesuré en cyanobactéries le 23 août 2006 = 55 723 cellules par millilitre ;
- présence de toxines associées le même jour = 12,6 microgrammes par litre.

Fermeture de la baignade de Chambellay due à la présence d'une efflorescence algale à partir du 18 juillet 2006.

Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour l'aménagement (gestion des eaux pluviales) du Plateau de la Mayenne sur la commune d'Angers (arrêté préfectoral du 17 octobre 2006) par la SODEMEL.

Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour l'aménagement du Parc du Végétal Terra Botanica sur la commune d'Angers (arrêté préfectoral du 17 octobre 2006) par la SODEMEL.

Mise en service des nouvelles stations d'épuration de La Membrolle sur Longuenée (suite aux travaux d'amélioration) et de Montreuil sur Maine (fin 2006).

Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement de la commune du Lion d'Angers.

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>	Seuil en m ³ /s à Chambellay	Nombre de jours en 2006
Vigilance	5	28
Restrictions	4	49
Interdiction	3,150	0

✓ Perspectives et priorités :

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection de la prise d'eau de Chauvon au Lion d'Angers.

Mise en place d'une gestion collective de l'irrigation.

Restauration des boires de « Ragon » et de « La Varenne » au Lion d'Angers.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 66 km dont 30,5 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 382 km² dont 323 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 2,2 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « barrage de Ribou » à Cholet – (DDASS 49)
2. « Moulin de Clopin » à Roussay – (CG 49) – Station n° 142410
3. « Moulin de Fromont » à St Crespin sur Moine – (AELB – MEDAD) - station R.N.B. n°143000

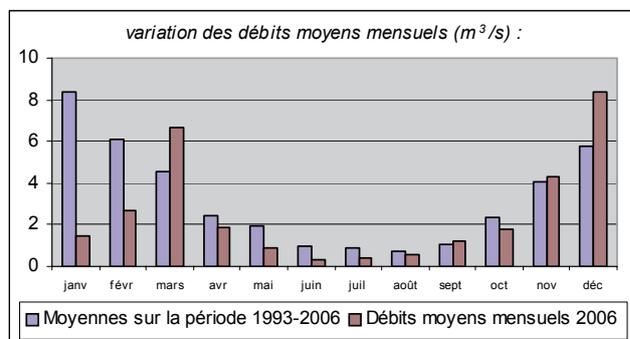
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Cholet [37]	1 : Mauvaise (38)	1 : Passable (50)	1 : Mauvaise (28)	1 : Bonne (64)	1 : Passable (41)	1 : Passable (56)
Roussay [38]	2 : Passable (40)	2 : Mauvaise (34)	2 : Mauvaise (22)	2 : Passable (49)	2 : Bonne (70)	2 : Passable (44)
St Crespin sur Moine [36]	3 : Passable (43)	3 : Passable (48)	3 : Très Mauvaise (15)	3 : Passable (59)	3 : Bonne (61)	3 : Très Mauvaise

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Maulévrier			Mauvaise (35,8)
Roussay [38]	Bonne (14/20)		
St Crespin sur Moine [36]	Bonne (14/20)	Passable (9,9)	Passable (24,8)

✓ **Débit :** à Saint Crespin sur Moine

Module interannuel	3,270 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,324 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	8,360 m ³ /s
Débit moyen de l'année	2,550 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges retouchés irrégulièrement sur la majeure partie du cours, hormis sur quelques rares secteurs encore préservés et bien végétalisés (uniformisation du cours par environ 25 chaussées).

Végétation de bordure équilibrée sur certains secteurs, mais absente sur d'autres (programme d'entretien des berges réalisé).

Soutien d'étiage de 200 l/s à partir du barrage de Ribou (Cholet).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence d'une prise d'eau pour la production d'eau potable dans le barrage du Ribou à Cholet.

Base de loisirs sur le Ribou (activités nautiques).

Forte pression de pêche.

Forte pression de l'irrigation sur la Moine dont la partie aval Cholet est ré-alimentée par les barrages Ribou-Verdon.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) ; programme reconduit le 5 février 2004.

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise par arrêté préfectoral du 25 février 2005.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduelles (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Moine et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du moulin Ribou	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie	Macropolluants
La Moine et ses affluents depuis la retenue du moulin Ribou jusqu'à sa confluence avec la Sèvre Nantaise	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie et Macropolluants	Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Eutrophisation importante de la rivière avec développement massif d'algues toxiques :

- pic mesuré en cyanobactéries dans le barrage de Ribou le 8 août 2006 = 325 661 cellules par millilitre ;
- traces mesurées de toxines d'algues le 30 octobre 2006 = 0,4 microgrammes par litre.

Autorisation exceptionnelle par arrêté préfectoral du 25 octobre 2006 d'utilisation du barrage du Ribou pour la production d'eau potable après avis du ministère de la santé. Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection : 8 août 2006.

Abandon du projet de restauration du tronçon recalibré de l'Escarprière à St Crespin sur Moine.

Début de l'expérimentation de l'abaissement d'ouvrages entre le lac de Ribou et Cholet.

Arrêté cadre regroupant les demandes d'autorisations temporaires de prélèvements d'eau dans les retenues du Ribou et du Verdon sur la Moine (arrêté préfectoral du 26 juin 2006).

Autorisation temporaire groupée de prélèvements d'eau dans les retenues du Ribou et du Verdon sur la Moine, pour la saison d'irrigation 2006 (arrêté préfectoral du 19 juin 2006).

Gestion collective des prélèvements agricoles pour irrigation sur la Moine en aval des retenues Ribou-Verdon.

Travaux de restauration du moulin de Robat sur la Moine.

Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la nouvelle station d'épuration de St Crespin sur Moine (arrêté préfectoral du 18 août 2006) et démarrage des travaux fin 2006.

Débit minimum mesuré à Roussay en juillet 2006 : 260 l/s.

Gestion de l'étiage 2006 :	Seuil en m ³ /s à St Crespin sur Moine	Nombre de jours en 2006
Vigilance	0,600	7
Restrictions	0,450	112
Interdiction	0,250	0

Diverses pollutions ont été recensées sur le bassin versant :

- 30 janvier 2006, rejet d'effluent d'élevage dans le ruisseau du Laca à St André de la Marche.
- 24 février 2006, rejet d'effluent d'élevage dans le ruisseau de la Chignardièrre à St Germain sur Moine.
- 19 septembre 2006, rejet d'effluent d'origine viticole dans le ruisseau de la Noue, affluent de la Moine, à St Crespin sur Moine.

✓ Perspectives et priorités :

Mise en œuvre des actions associées au plan de gestion de la prise d'eau de Ribou et des prescriptions de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection.

Visite décennale du barrage du Verdon à Cholet programmée courant 2007.

Poursuite du projet d'ouverture partielle des ouvrages entre le lac de Ribou et Cholet.

Travaux de raccordement des effluents de Mazières en Mauges et de La Séguinière sur la station d'épuration de Cholet.

Mise en service de la station d'épuration de St Crespin sur Moine.

Optimisation du traitement de la station d'épuration de Maulévrier en période pluvieuse.

Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration à Toutlemonde.

Poursuite des travaux d'assainissement à Yzernay (mise en séparatif progressive des réseaux et projet de construction d'une nouvelle station d'épuration).

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 11,5 km (la totalité en Maine et Loire)
 Superficie du bassin versant : 46,7 km² (la totalité en Maine et Loire)
 Pente moyenne : 3,5 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :
 « pont D 212 » à Noëllet (CG 49) – Station n° 131470

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Noëllet [64]	Passable (55)	Passable (55)	Très Mauvaise (7)	Bonne (76)	Très Bonne (82)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
St Michel et Chanveaux	Bonne (14/20)		Bonne (13,2)
Noëllet [64]	Très Bonne (17/20)	Bonne (14,7)	Bonne (14,7)

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

Une station de mesure existait de 1975 à 1982 à Noëllet : débit moyen annuel = 0,234 m³/s.

✓ **Commentaire général :**

Rivière recalibrée en 1991.
 Lit et berges uniformes. Végétation de bordure absente à éparses sur l'amont.
 En aval le lit est en train de se reconstituer et la végétation de bordure est souvent plus équilibrée.
 Très forte potentialité salmonicole.
 Problème de pollution diffuse d'origine agricole (élevages).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible activité de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole et Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) concernant le bassin versant de l'Oudon ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003. Les objectifs adoptés sur ce sous-bassin induisent :

- Un gain de 75 l/s en débit d'étiage
- Une amélioration significative de la qualité de l'eau

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Nymphe (affluent de la Verzée)	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie	Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Signature avec la région des Pays de la Loire du Contrat Régional de Bassin Versant pour le bassin de l'Oudon le 12 décembre 2006.

Débit minimum mesuré sur la Nymphe à Noëllet en novembre 2006 : 17 l/s.

Gestion de l'étiage 2006 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de l'Oudon :

	Seuil en m ³ /s à Segré	Nombre de jours en 2006
Vigilance	1	7
Restrictions	0,600	21
Interdiction	0,300	112

✓ Perspectives et priorités :

Réalisation d'une étude « bilan » du Contrat Restauration Entretien.

✓ Caractéristiques de la rivière :

Longueur totale : 90 km dont 44 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 1310 km² dont 692 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 0,32 ‰

✓ Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « **Marcillé** » à **Chatelais** (limite départements 53 et 49) – (DDASS 53) – Station n° 131400
2. « **prise d'eau station** » à **Segré – St Aubin du Pavoil** – (DDASS 49)
3. « **pont D 216 – la Jaillette** » à **Andigné** (AELB – MEDAD) - Station R.N.B. n° 132000
4. « **ancienne prise d'eau station** » au **Lion d'Angers** – (DDASS 49)

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Chatelais [40]	1 : Mauvaise (36)	1 : Passable (46)	1 : Très Mauvaise (15)	1 : Bonne (61)	1 : Bonne (75)	1 : Passable (54)
Segré [42]	2 : Mauvaise	2 : Passable (53)	2 : Très Mauvaise (13)	2 : Bonne (68)	2 : Bonne (68)	2 : Passable (58)
Andigné [39]	3 : Passable (44)	3 : Passable (50)	3 : Mauvaise (21)	3 : Bonne (65)	3 : Mauvaise (39)	3 : Passable
Lion d'Angers [41]	4 : Mauvaise (26)	4 : Passable (49)	4 : Très Mauvaise (16)	4 : Passable (54)	4 : Passable (42)	4 : Passable (60)

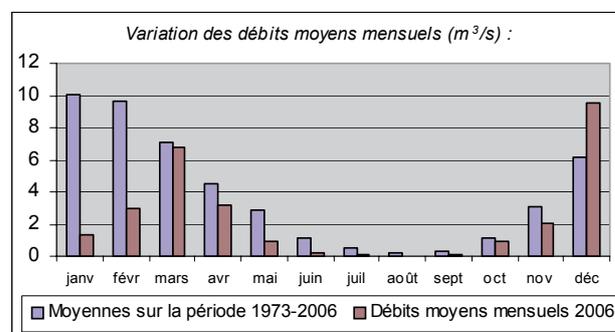
✓ Qualité hydrobiologique :

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Andigné [39]		Passable (8,1)	Passable (21)

✓ Débit :

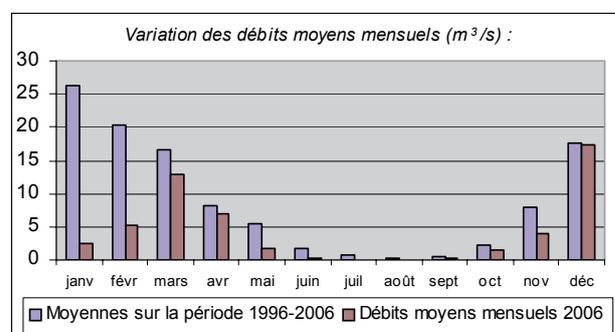
à **Chatelais** (Données : DIREN)

Module interannuel	3,89 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,00 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	9,55 m ³ /s
Débit moyen de l'année	2,34 m ³ /s



à **Segré** (Données : DIREN)

Module interannuel	9,00 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,05 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	17,3 m ³ /s
Débit moyen de l'année	4,41 m ³ /s



✓ Commentaire général :

Domaine public fluvial navigable à l'aval de Segré.

Lit et berges uniformes.

Végétation de bordure absente à éparses.

Tronçonnage du cours par 14 barrages dont 3 écluses en aval de Segré.

Profondeur 3 m (jusqu'à 4,5 m). De nombreux biefs eutrophisés.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Existence d'une prise d'eau dans l'Oudon pour la production d'eau potable à Segré.

Forte pression de pêche.

Navigation de loisirs.

✓ Mesures réglementaires :

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Bassin classé en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole et Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zone éligible à l'indemnité compensatoire de couverture des sols (obligation d'une couverture hivernale des sols dans le bassin de l'Oudon).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans les vals de l'Oudon et de la Mayenne (arrêté préfectoral D3-2005 n°367 du 6 juin 2005).

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté préfectoral de gestion des vannages (3 décembre 2003).

Objectifs au point nodal du SDAGE pour la rivière Oudon (l'Oudon à l'amont immédiat de la confluence Mayenne-Oudon) :

Objectifs de qualité				Objectifs de quantité	
NO ₃ (mg/l)	Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	Pesticides totaux (µg/l)	DOE (m ³ /s)	DSA (m ³ /s)
40	0,5	120	1	0,100	0,020

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Oudon depuis Craon (53) jusqu'à Segré	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Nitrates et Morphologie	Pesticides et Macropolluants
L'Oudon depuis Segré jusqu'à sa confluence avec la Mayenne	Masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires	Nitrates	Pesticides et Macropolluants

✓ Évènements significatifs de l'année :

Sursis à statuer du Ministère de la santé à la demande d'autorisation exceptionnelle d'utilisation de l'Oudon pour la production d'eau potable.

Signature avec la région des Pays de la Loire du Contrat Régional de Bassin Versant pour le bassin de l'Oudon le 12 décembre 2006.

Gestion de l'étiage 2006 :	Seuil en m ³ /s à Segré	Nombre de jours en 2006
Vigilance	1	7
Restrictions	0,600	21
Interdiction	0,300	112

✓ Perspectives et priorités :

Signature d'un Contrat Restauration Entretien.

Examen des suites à donner à l'avis émis par le ministère de la Santé sur la procédure d'autorisation exceptionnelle d'utilisation de la prise d'eau.

Dans l'immédiat, le sursis à statuer se traduit par la nécessité pour la collectivité, en l'occurrence le SIAEP du Segréen, de rechercher un nouveau mode d'alimentation en eau.

Amélioration de la qualité nitrates, paramètre conditionnant le maintien de la prise d'eau potable dans l'Oudon.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 280 km dont 44 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 8490 km² dont 293 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 0,1 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « pont D 26 » à Morannes (AELB – MEDAD) - station R.N.B. n°122100

2. « prise d'eau station » à Châteauneuf sur Sarthe – (DDASS 49)

3. « pont D 74 » à Cheffes sur Sarthe (AELB – MEDAD) - station R.N.B. n°123000

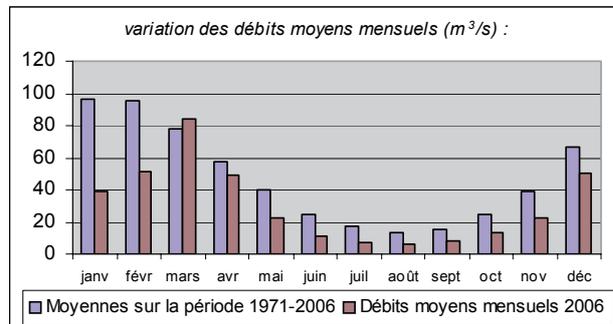
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Morannes [45]	1 : Passable (45)	1 : Passable (52)	1 : Mauvaise (35)	1 : Bonne (69)	1 : Passable (41)	1 : pas de mesure
Châteauneuf [43]	2 : Mauvaise	2 : Passable (47)	2 : Mauvaise (33)	2 : Bonne (64)	2 : Bonne (71)	2 : Bonne (78)
Cheffes [44]	3 : Passable (40)	3 : Passable (45)	3 : Mauvaise (31)	3 : Bonne (65)	3 : Bonne (62)	3 : Passable

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Morannes [45]		Passable (9,8)	Mauvaise (29,3)
Cheffes [44]		Passable (9,4)	

✓ **Débit :** à Saint Denis d'Anjou

Module interannuel	47,4 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	6,33 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	83,6 m ³ /s
Débit moyen de l'année	30,2 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Rivière étagée par 4 barrages avec écluse en Maine et Loire.

Berges parfois artificialisées mais végétation de bordure plutôt bien équilibrée.

Domaine public fluvial navigable - chemin de halage.

Largeur 70 m - profondeur 4 m en moyenne.

Vastes prairies et champs d'inondation.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence de trois prises d'eau dans la Sarthe pour la production d'eau potable à Morannes, Châteauneuf sur Sarthe et Tiercé.

Très forte pression de pêche y compris amateurs aux engins. Secteurs ouverts à la pêche professionnelle.

Navigation de loisirs.

Les prélèvements d'eau directs dans la Sarthe sont réglementés par des autorisations d'occupation du Domaine Public Fluvial. Ils ne sont généralement pas soumis à la « loi sur l'eau » étant donné le faible rapport entre le débit de prélèvement et le débit de référence de la Sarthe (QMNA5).

✓ Mesures réglementaires :

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans la vallée de la Sarthe (arrêté préfectoral D3-2006 n°212 du 20 avril 2006).

Objectifs de qualité au point nodal du SDAGE pour la rivière Sarthe (la Sarthe à l'amont immédiat de la confluence Sarthe-Loir) :

NO ₃ (mg/l)	Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NH ₄ (mg/l)	Pesticides totaux (mg/l)
25	0,5	120	6	1	1

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Sarthe jusqu'à sa confluence avec la Mayenne	Masse d'eau fortement modifiée Doute		Macropolluants et Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des périmètres de protection de la prise d'eau potable de Morannes le 22 août 2006.

Etude de réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Soulaire et Bourg pour la partie *Bourg* validée (récépissé de déclaration du 12 avril 2006).

Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement de Tiercé.

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>	Seuil en m ³ /s à Beffes	Nombre de jours en 2006
Vigilance	9	49
Restrictions	6,400	28
Interdiction	4,500	0

✓ Perspectives et priorités :

Réflexion préalable au lancement d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Sarthe aval ».

Prise d'une décision concernant l'avenir de la prise d'eau potable de Tiercé.

Modernisation des usines de production d'eau potable de Morannes et de Châteauneuf sur Sarthe (choix des constructeurs arrêté début 2007).

Mise en œuvre des prescriptions des périmètres de protection associés aux Déclarations d'Utilité Publique des prises d'eau de Morannes et Châteauneuf sur Sarthe.

Réalisation des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration de Soulaire et Bourg pour la partie *Bourg*.

Travaux d'amélioration de la station d'épuration de Tiercé.

Etude préalable à la remise à niveau du moulin de Cheffes sur la Sarthe (optimisation du fonctionnement).

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 136 km dont 13 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 2370 km² dont 474 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 1,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

1. « barrage des trois rivières » au Longeron (DDASS 49)

2. « aval retenue du Longeron » à St Aubin des Ormeaux (85) - (AELB – MEDAD) - station R.N.B. n°140000

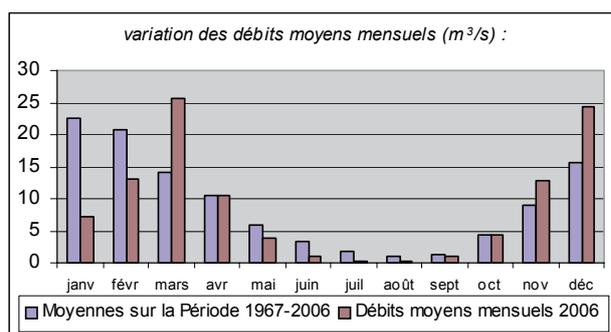
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Le Longeron [46]	1 : Mauvaise	1 : Passable (56)	1 : Mauvaise (34)	1 : Passable (54)	1 : Passable	1 : Passable (58)
St Aubin des Ormeaux [67]	2 : Passable (40)	2 : Passable (54)	2 : Mauvaise (32)	2 : Bonne (68)	2 : Passable (41)	2 : pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
St Aubin des Ormeaux [67]		Passable (9,1)	

✓ **Débit :** à Tiffauges

Module interannuel	9,210 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,299 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	25,60 m ³ /s
Débit moyen de l'année	8,700 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Seulement deux communes sont concernées par cette rivière en Maine et Loire.

Lit et berges préservés et végétation de bordure équilibrée.

Uniformisation par 10 chaussées d'anciens moulins et 1 retenue pour la production d'eau potable.

Pollution agricole et domestique à l'amont.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence d'une prise d'eau dans la Sèvre Nantaise pour la production d'eau potable au Longeron (SIAEP de la Région Ouest de Cholet).

Pression de pêche moyenne.

Irrigation : 6 déclarations de prélèvements d'eau directs dans la Sèvre Nantaise.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) ; programme reconduit le 5 février 2004.

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise par arrêté préfectoral du 25 février 2005.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduelles (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Sèvre Nantaise depuis Mallièvre jusqu'à la confluence avec la Moine	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et Morphologie	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Validation du projet d'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection de la prise d'eau potable du Longeron et engagement du syndicat de poursuivre la procédure.

Eutrophisation importante de la rivière avec développement d'algues toxiques :

- pic mesuré en cyanobactéries dans le barrage du Longeron le 4 septembre 2006 : 36 129 cellules par millilitre ;
- pic mesuré de toxines le 29 août 2006 : 1,3 microgramme par litre.

Mise en service de la station d'épuration de Gesté.

Réalisation des études diagnostic et du schéma directeur d'assainissement du Longeron.

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>		Nombre de jours en 2006
Vigilance	Application des dispositions définies par le préfet de Vendée	7
Restrictions		0
Interdiction		49

✓ Perspectives et priorités :

Aboutissement de la procédure d'établissement des périmètres de protection de la prise d'eau potable du Longeron.

Réalisation d'une étude « bilan » du Contrat Restauration Entretien.

Projet de restructuration de la station d'épuration du Longeron (2 800 équivalents-habitants) conformément aux conclusions du schéma directeur d'assainissement.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 152 km dont 32 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 3396 km² dont 450 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 0,35 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

« pont D 205 » à Chacé – (AELB – MEDAD) – station R.N.B n°102500

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Chacé [47]	Passable (43)	Passable (56)	Mauvaise (23)	Bonne (60)	Passable (50)	<i>Pas de mesure</i>

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Chacé [47]		Passable (9,7)	
Artannes sur Thouet			Mauvaise (26,0)

✓ **Débit :**

Existence de stations limnimétriques au Moulin Couché et à Chacé (stations hydrométriques gérées par la DIREN Poitou-Charentes).

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges préservés.

Végétation de bordure équilibrée.

Domaine public fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables.

Cours tronçonné par 10 barrages - largeur 50 m - profondeur 2 à 3 m.

Mauvais état des ouvrages et problèmes de manœuvres des barrages.

Rivière de qualité dégradée dès son entrée dans le département (activités industrielles et urbaines du bassin amont).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Forte pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone de répartition des eaux du bassin du Thouet (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduelles (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Objectifs au point nodal du SDAGE pour la rivière Thouet (le Thouet à l'amont immédiat de la confluence Thouet-Douet) :

Objectifs de qualité						Objectifs de quantité		
NO ₂ (mg/l)	NO ₃ (mg/l)	Pt (mg/l)	Chlorophylle a totale (µg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NH ₄ (mg/l)	DOE (m ³ /s)	DSA (m ³ /s)	DCR (m ³ /s)
0,3	25	0,3	60	5	0,5	0,750	0,400	0,200

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Thouet depuis la confluence de l'Argenton jusqu'à sa confluence avec la Loire	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Hydrologie	Morphologie et Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Étude pour la réhabilitation de la station d'épuration de la Durandière à Montreuil Bellay.

<i>Gestion de l'étiage 2006 :</i>	Seuil en m ³ /s à Moulin Couché	Nombre de jours en 2006
Vigilance	1	7
Restrictions	0,600	42
Interdiction	0,200	35

✓ Perspectives et priorités :

Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de la Durandière à Montreuil Bellay.

Projet d'extension de la station d'épuration de Presles (recevant des eaux usées domestiques et des eaux usées industrielles) à Montreuil Bellay.

Raccordement des rejets épurés de Phyteurop sur le réseau de Presles pour éviter toute infiltration dans la nappe.

Travaux d'aménagement d'une passe à poissons au barrage de St Hilaire programmé en 2007.

Mise en place d'une gestion collective concernant les prélèvements directs dans le Thouet.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 52 km dont 44 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 410,3 km² dont 203 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 1,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« pont D 203 » au Bourg d'Iré (CG 49) – Station n°131500

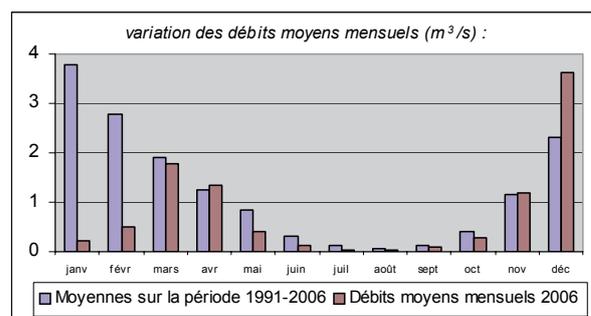
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Bourg d'Iré [50]	Très Mauvaise (16)	Mauvaise (36)	Mauvaise (27)	Passable (51)	Bonne (71)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Armaillé	Passable (11/20)		Mauvaise (27,3)
Bourg d'Iré [50]	Passable (12/20)		

✓ **Débit :** au Bourg d'Iré

Module interannuel	1,260 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,025 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	3,630 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,800 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges uniformes.

Rivière tronçonnée par 16 barrages.

Végétation de bordure absente à éparse.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence d'une baignade dans l'Étang St Aubin à Pouancé.

Pression de pêche importante à Pouancé, faible ailleurs.

✓ **Mesures réglementaires :**

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole et Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) concernant le bassin versant de l'Oudon ; programme reconduit le 5 février 2004.

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté préfectoral de gestion des vannages (3 décembre 2003).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003. Les objectifs adoptés sur le sous-bassin Verzée-Argos induisent :

- Un gain de 75 l/s en débit d'étiage
- Une amélioration significative de la qualité de l'eau (notamment pour les matières organiques et oxydables, l'azote, le phosphore et les pesticides)

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Verzée et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Oudon	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie	Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Réalisation d'une nouvelle station d'épuration validée pour le bourg de Combrée (récépissé de déclaration du 12 janvier 2006) et début des travaux de construction.

Commencement des travaux pour la réalisation des sites de sur-stockages des bassins versants de la Verzée.

Signature avec la région des Pays de la Loire du Contrat Régional de Bassin Versant pour le bassin de l'Oudon le 12 décembre 2006.

Débit minimum mesuré au Bourg d'Iré en août et septembre 2006 : 20 l/s.

Gestion de l'étiage 2006 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de l'Oudon :

	Seuil en m ³ /s à Segré	Nombre de jours en 2006
Vigilance	1	7
Restrictions	0,600	21
Interdiction	0,300	112

✓ Perspectives et priorités :

Achèvement des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration du bourg de Combrée.

Réalisation d'une étude « bilan » du Contrat Restauration Entretien.

LE SEQ-EAU : PRINCIPES GENERAUX

Pour évaluer la **qualité de l'eau** et savoir si elle est altérée, de nombreux paramètres sont mesurés. Le **SEQ-eau** introduit la notion d'**altération** de la qualité de l'eau comme regroupement de paramètres de même nature ou de même effet.

Le **SEQ-Eau** fournit des évaluations concernant :

- ↳ la **qualité physico-chimique de l'eau pour chaque altération d'une part,**
- ↳ **et l'incidence de cette qualité ainsi évaluée sur la biologie et les usages de l'eau d'autre part.**

La qualité de l'eau

Pour chaque altération, la qualité est mesurée par un indice variant entre 100 (eau de très bonne qualité) et 0 (eau de très mauvaise qualité). Enfin, pour des facilités cartographiques, l'indice de qualité est découpé en **5 classes de qualité**.

Les Altérations

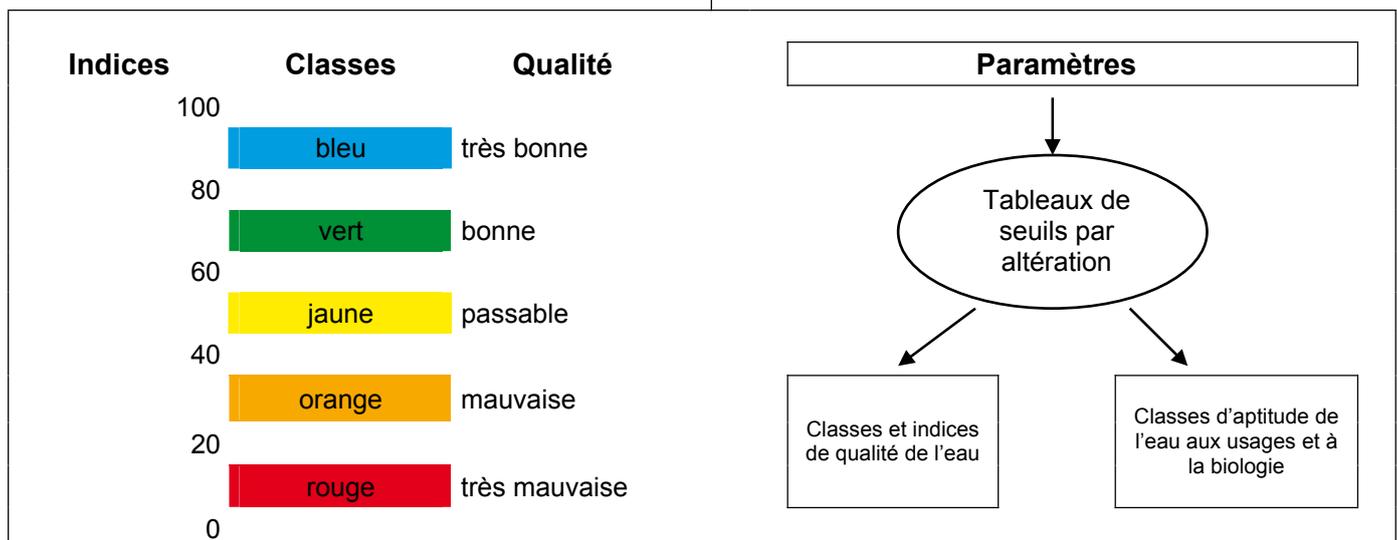
Matières Organiques et Oxydables déterminée à partir de huit paramètres, cette altération indique la présence de matières susceptibles de consommer l'oxygène de la rivière.

Matières azotées hors nitrates déterminée à partir de trois paramètres, cette altération caractérise la présence de nutriments susceptibles d'alimenter la croissance des végétaux et de nuire au développement des poissons.

Nitrates cette altération présente la teneur en nitrates, qui sont à la fois des nutriments pour les végétaux et des éléments indésirables pour la fabrication d'eau potable.

Matières phosphorées cette altération est déterminée à partir de la mesure du phosphore, principal facteur influant sur le développement excessif d'algues microscopiques (eutrophisation).

Phytoplancton cette altération illustre le développement de micro-algues en suspension dans l'eau.



La classe "bleu" de référence, permet la production d'eau potable après une simple désinfection et la pratique de loisirs et sports aquatiques.

Lorsque la qualité est mauvaise (classe "rouge"), cela signifie qu'au moins l'un de ces deux usages est rendu impossible et/ou que les potentialités biologiques de l'eau sont très mauvaises.

LA QUALITE METAUX

La qualité métaux sur bryophytes est mesurée. Elle est basée sur la forte capacité des mousses aquatiques à accumuler les micro-polluants métalliques.

LA QUALITE HYDROBIOLOGIQUE

La qualité biologique est également mesurée. Elle est estimée à partir des indices suivants :

IBGN : l'"Indice Biologique Global Normalisé" est estimé à partir du dénombrement des peuplements de macro-invertébrés benthiques. Les peuplements reflètent les modifications de la qualité de l'eau mais également la qualité de l'habitat. L'IBGN est donc un indice synthétisant l'ensemble des facteurs écologiques influençant le milieu.

IBD : l'"Indice Biologique Diatomées" est basé sur l'analyse du peuplement de diatomées (algues brunes microscopiques). Ces algues sont sensibles aux polluants, peu sensibles aux facteurs étrangers à la pollution tel que le type de substrat et possèdent une capacité d'intégration des facteurs environnementaux à moyen terme.

IPR : l'"Indice Poissons Rivière" est calculé à partir de l'échantillonnage du peuplement piscicole par pêche électrique. Les poissons étant d'excellents intégrateurs de l'état des cours d'eau, cet indice permet de mettre en évidence les différentes sources de dégradation de la qualité de l'eau et des habitats (pollution, travaux hydrauliques, etc...).

La Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau, transposée le 21 avril 2004 en droit français, tout en confortant la politique de l'eau déjà mise en place en France, présente deux aspects novateurs : l'obligation de résultat quant au bon état de nos milieux aquatiques et une participation plus importante du public à l'élaboration des politiques de l'eau.

La DCE fixe l'objectif pour 2015 que toutes les eaux européennes aient atteint un bon état écologique. Dans notre bassin Loire-Bretagne la moitié des rivières et des nappes souterraines ne pourront pas être considérées en bon état écologique en 2015 si les politiques actuelles ne se durcissent pas. Le bon état écologique correspond à un milieu où les peuplements vivants sont diversifiés et équilibrés et où tous les usages peuvent encore être possibles.

Que prévoit la DCE pour que ces milieux dégradés puissent atteindre le bon état écologique en 2015 ? En 2004, un état des lieux de tous les milieux aquatiques a été réalisé, jugeant du risque que la masse d'eau n'atteigne pas les objectifs de la directive en 2015. Ce risque est évalué en trois classes : « respect probable des objectifs », « doute » ou « nécessité de mettre en œuvre des actions complémentaires et/ou de prévoir des délais supplémentaires ». A partir de cet état des lieux, des enjeux localisés sont énoncés (par exemple réduire la présence des nitrates dans les rivières, restaurer l'état naturel de certains cours d'eau). Un programme de mesures par sous-bassins versants devant aboutir avant fin 2009 à un plan de gestion est en cours d'élaboration. Le but est d'imposer des mesures supplémentaires par rapport à la situation actuelle afin d'atteindre le bon état écologique des eaux en 2015.

L'année 2006 a été l'occasion de compléter le programme de mesures, qui sera mis en consultation à partir de 2007, pour une approbation en 2009. En 2006 a également été produite la première version du SDAGE, qui sera lui aussi approuvé en 2009.

De nombreux documents relatifs à la mise en œuvre de la DCE sont consultables sur le site internet de l'Agence de l'Eau (www.eau-loire-bretagne.fr).

La gestion des étiages

Le Maine et Loire possède plus de 5 000 km de cours d'eau. Certains d'entre eux sont peu sensibles aux périodes de sécheresse, mais la majorité connaît de sérieux étiages. C'est la raison pour laquelle, dès 1998, un dispositif a été mis en place dans le département pour protéger les milieux aquatiques en répartissant au mieux la ressource en eau entre les différents usages : agriculture, tourisme, pêche, industrie...

Pour 19 rivières, trois seuils ont été fixés dans un arrêté de portée générale (arrêté cadre n°2006-365 du 2 mai 2006) pour la gestion de l'étiage 2006 :

- un seuil de vigilance : en dessous duquel tous les usagers sont invités à limiter leurs prélèvements.
- un seuil de restrictions : en dessous duquel les premières mesures de limitation sont prises. Il s'agit de réduire de façon significative les prélèvements de façon à éviter ou retarder la mise en place des mesures d'interdiction totale. Dans ce cas les prélèvements dans les cours d'eau, leurs affluents, leurs nappes alluviales ainsi que les plans d'eau durant le temps où ils sont alimentés par les cours d'eau sont interdits de 10 heures à 20 heures.
- un seuil d'interdiction : en dessous duquel tous les prélèvements (sauf ceux destinés à l'alimentation humaine) dans les cours d'eau, leurs affluents, leurs nappes alluviales ainsi que les plans d'eau durant le temps où ils sont alimentés par les cours d'eau sont interdits.

Les débits des rivières sont vérifiés en des points bien précis. Leur emplacement est précisé dans l'arrêté cadre.

Pendant la période de sécheresse, lorsque les seuils sont franchis sur une ou plusieurs rivières, des arrêtés sont pris (arrêtés particuliers). Ils peuvent être hebdomadaires.

Glossaire

⇒ Hydrologie

- *Module de l'année* : débit moyen du cours d'eau calculé sur une année.
- *Module interannuel* : débit moyen sur plusieurs années, au moins 10 ans.
- *QMNA5* : débit moyen mensuel minimal annuel de période de retour 5 ans.
- *Clapet* : ouvrage hydraulique sur un cours d'eau destiné à assurer une régulation de la ligne d'eau, en particulier en période d'étiage.
- *Étiage* : niveau de l'eau le plus bas de l'année d'un cours d'eau.
- *Boire* : annexe hydraulique du cours d'eau (généralement correspondant à un ancien bras fonctionnel avant l'endiguement du lit). Le contour de ces milieux aquatiques est souvent imprécis du fait de l'extension et de la faible pente de leurs rives.

⇒ Assainissement

- *D.C.O.* : Demande Chimique en Oxygène, unité de mesure pour quantifier les besoins en oxygène du milieu pour assurer l'oxydation de la matière organique présente dans le milieu.
- *Assainissement non collectif* : dispositif d'épuration lorsqu'il n'existe pas de réseau de tout à l'égout.
- *Zonage d'assainissement* : étude destinée à cartographier dans une commune les secteurs assainis de manière collective (tout à l'égout) ou non collective.
- *Déphosphatation* : équipement, sur une station d'épuration, destiné à réduire la pollution en phosphore rejetée dans le milieu naturel.
- *Dénitrification* : équipement, sur une station d'épuration, destiné à réduire la pollution en azote rejetée dans le milieu naturel.
- *Objectif de réduction des flux de substances polluantes* : détermination, à l'échelle d'une collectivité (agglomération), des quantités de pollution à éliminer par épuration avant rejet dans le milieu naturel en vue de respecter les objectifs de qualité du milieu.
- *Schéma directeur d'assainissement* : identification des travaux à réaliser tant en matière de réseau de collecte que de station d'épuration, en vue de respecter les objectifs de qualité du milieu.
- *Étude diagnostic d'assainissement* : étude destinée à apprécier l'efficacité d'un réseau d'assainissement et de sa station d'épuration pour assurer la collecte et l'élimination de la pollution.

⇒ Eutrophisation

Phénomène d'évolution anormale de la qualité des eaux induit par l'enrichissement en matières organiques et nutritives. Cette situation est le résultat d'un apport dans le milieu d'éléments fertilisants (azote et phosphore), du ralentissement des écoulements et d'une surexposition à la lumière. Elle se traduit le plus souvent par un développement anarchique d'algues vertes ou toxiques (cyanobactéries) et un déficit en oxygène.

⇒ Micropolluants & Macropolluants

- *Micropolluants* : produit actif minéral ou organique susceptible d'avoir une action toxique à des concentrations infimes (de l'ordre du microgramme / litre ou moins) : pesticides, antibiotiques, désinfectants, métabolites détergent,...
- *Macropolluants* : ensemble de substances (matières oxydables, azote, phosphore,...) dont la toxicité ne s'exerce dans l'eau qu'à partir d'une concentration relativement élevée (de l'ordre du milligramme / litre).

Liste des abréviations

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

AEP : Alimentation en Eau Potable

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

CG : Conseil Général

CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

CRE : Contrat pour la Restauration et l'Entretien

COD : Carbone Organique Dissous

CSP : Conseil Supérieur de la Pêche

CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DDE44/CQE : Direction Départementale de l'Équipement de la Loire-Atlantique / Cellule Qualité des Eaux

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DOE : Débit d'Objectif d'Étiage

DSA : Débit Seuil d'Alerte

DCR : Débit d'étiage de crise

IBD : Indice Biologique Diatomées

IBGN : Indice Biologique Global Normalisé

IPR : Indice Poisson Rivière

MEDAD : Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

MISE : Mission Inter-Services de l'Eau

NH₄ : Ammoniac

NKJ : Azote Kjeldhal

NO₂ : Nitrite

NO₃ : Nitrate

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Pt : Phosphore total

RNB : Réseau National de Bassin

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDPE : Service Départemental de Police de l'Eau

SEMA : Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Coordonnées des acteurs du réseau :

CONSEIL GÉNÉRAL DU MAINE ET LOIRE

Direction de l'Aménagement, du Développement et de l'Environnement
SATESE – 18 boulevard Lavoisier – BP 20943 – 49009 Angers Cedex 01
Téléphone : 02 41 22 68 45
E-mail : g.ferjoux@cg49.fr
Site internet : <http://www.cg49.fr>

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Délégation Anjou Maine – 17 rue Jean Grémillon – 72021 Le Mans Cedex 2
Téléphone : 02 43 86 96 18
E-mail : maud.courcelaud@eau-loire-bretagne.fr
Site internet : <http://www.eau-loire-bretagne.fr>

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT – PAYS DE LA LOIRE

Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques – 12 rue Menou – 44035 Nantes Cedex
Téléphone : 02 40 99 58 46
E-mail : bruno.cortez@pays-de-la-loire.ecologie.gouv.fr
Site internet : <http://www.pays-de-la-loire.ecologie.gouv.fr>

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service Santé Environnement – 26 ter rue de Brissac – 49047 Angers Cedex 01
Téléphone : 02 41 25 76 31
E-mail : dd49-sante-environnement@sante.gouv.fr
Site internet : <http://www.pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE POLICE DE L'EAU

DDAF 49 – Cité Administrative - 15bis rue Dupetit Thouars – 49047 Angers Cedex 01
Téléphone : 02 41 79 67 80
E-mail : sdpe.ddaf49@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://www.ecologie.gouv.fr>

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE – ARRONDISSEMENT MARITIME ET DE NAVIGATION – Service de police de l'eau sur la Loire

Cellule Qualité des Eaux – 10 bd Gaston Serpette – BP 53606 – 44036 Nantes Cedex 01
Téléphone : 02 40 71 02 25
E-mail : cqe.amn.dde-loire-atlantique@equipement.gouv.fr
Site internet : <http://www.loire-atlantique.equipement.gouv.fr>

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Service Départemental de Maine et Loire - 14 allée du Haras - 3^{ème} étage – 49100 Angers
Téléphone : 02 41 39 85 31
E-mail : sd49@onema.fr
Site internet : <http://www.onema.fr>

FÉDÉRATION POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

2^{ème} étage - 14 allée du Haras – 49100 Angers
Téléphone : 02 41 87 57 09
E-mail : fede.peche.49@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.fedepeche49.fr>

Ce document doit être référencé :

Anonyme, 2007. Rivières du département, qualité 2006 : Constats et perspectives.
Préfecture de Maine et Loire – Conseil Général de Maine et Loire, 76 pages.

Les acteurs du réseau



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de Maine et Loire



Direction régionale de l'environnement
PAYS DE LA LOIRE



FÉDÉRATION DE PÊCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Document consultable sur les sites :

www.maine-et-loire.pref.gouv.fr
www.cg49.fr
www.pays-de-la-loire.sante.gouv.fr